



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)



**ONUUDI**

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

17644

M. E. ... R. ... 001 14 217

**ATELIER SUR LA GESTION STRATEGIQUE  
DU PROCESSUS D'AJUSTEMENT DU SECTEUR  
INDUSTRIEL EN AFRIQUE**

**Etude de cas:**

**COTE D'IVOIRE**

**Juillet 1989**

## AVANT - PROPOS

---

De 1981 à 1986, la Côte d'Ivoire a bénéficié de trois prêts, consentis par la Banque Mondiale, pour accompagner le programme d'ajustement structurel du Gouvernement :

- PAS I            150 millions dollars-signé : 03.12.1981-décaissé (final) : 01.12.1982
- PAS II           250 "            "            "            14.07.1983 "            "            : 14.11.1984
- PAS III          250 "            "            "            05.09.1986 "            "            : 05.02.1988

Les principaux domaines d'intervention étaient : gestion macro-économique, entreprises publiques, réformes de l'agriculture, réforme de l'industrie, ainsi que logement (PAS II seulement) et énergie (PAS III seulement)

Les objectifs du programme d'ajustement structurel étaient de rectifier les faiblesses institutionnelles développées pendant la prospérité des années 70 et de réviser les systèmes d'incitations économiques.

Si pendant la phase du PAS II, de 1983 à 1985, les progrès ont été plus rapides, car l'environnement extérieur était favorable, à partir de 1986 la Côte d'Ivoire a subi des chocs extérieurs inattendus et exceptionnellement sévères qui ont rendu les réformes d'ajustement structurel difficilement supportables.

La réforme industrielle, conçue pour rendre ce secteur plus concurrentiel sur les marchés extérieurs, a été décidée sans consulter les acteurs intéressés et imposée à être réalisée dans un délai excessivement court, quand en réalité il s'agissait d'une politique à long terme, dans un climat économique totalement défavorable.

De l'avis général, les mesures d'ajustement structurel appliquées dans l'industrie constituent un échec, car trop contraignantes. La seule mesure positive de la réforme a été l'introduction d'un système de subventions aux exportations, mais même celui-ci était mal conçu dès le départ, car il manquait de support financier. Par conséquent, après moins de trois années de fonctionnement, il a été arrêté par le Gouvernement, par manque de ressources financières.

La Banque Mondiale s'est rendu compte, elle aussi, des erreurs commises lors des deux derniers programmes d'ajustement structurel (rapport d'achèvement de Projet - deuxième et troisième prêts d'ajustement structurel - 13 mai 1988) :

" Un certain nombre de leçons importantes peuvent être tirées de l'expérience de ces deux programmes d'ajustement structurel. Premièrement, il est nécessaire que tout programme d'ajustement soit parfaitement compris, et soutenu avec enthousiasme par les dirigeants et les hauts fonctionnaires. Deuxièmement, il est important qu'il contienne des mesures aidant le pays à s'ajuster en souplesse aux changements brusques de l'environnement international. Troisièmement, dans la mesure où le pays ne possède ni les structures institutionnelles ni les méthodes permettant d'élaborer en permanence les décisions de politique économique générale, ces méthodes et structures doivent être incluses dans le programme. Enfin, les mesures convenues doivent être assez spécifiques pour être contrôlables, ne doivent pas être trop nombreuses afin de rester maniables, et leur calendrier doit être réaliste".

Les industriels espèrent que d'autres mesures seront prises afin de redynamiser le secteur et attendent avec confiance les actions concrètes des propositions faites par le Schéma directeur du développement industriel de la Côte d'Ivoire et adoptées par le Gouvernement en 1988.

## A - LE CONTEXTE

### A.1 - Politique globale d'ajustement structurel

Depuis son indépendance, en 1960, jusqu'en 1980 la Côte d'Ivoire a su maintenir un taux de croissance économique élevé, en moyenne 7,7 % par an en termes réels. Ce résultat est d'autant plus remarquable que le pays ne paraissait pas disposer de ressources minières importantes. C'est surtout le dynamisme de la production et des exportations agricoles, principalement le café et le cacao, qui a été le moteur du développement économique ivoirien.

Au cours de la période, le développement économique de la Côte d'Ivoire a connu trois phases distinctes :

#### i. De 1965 à 1975 :

Le PIB a enregistré en moyenne un taux de croissance annuel de 7,9 % en valeur réelle, bien supérieur au taux d'accroissement démographique, estimé à 4 %. Cette croissance rapide s'explique par l'expansion des cultures d'exportation, dont la production a augmenté à un taux annuel de 7,3 % au cours de la période. Les excédents de recettes dégagées par les cultures d'exportation ont été réinvestis dans le développement général, la Côte d'Ivoire a pu ainsi réaliser une infrastructure moderne, principalement centrée sur ABIDJAN. La politique d'ouverture sur l'extérieur s'est traduit par une expansion rapide des secteurs secondaire et tertiaire. Entre 1965 et 1975, l'industrie a enregistré un taux annuel moyen de croissance réelle de 10,6 % et celui des services a progressé au rythme de 12,6 % par an, au cours de la même période. Cette croissance a entraîné de profonds changements structurels dans l'économie : la part de l'agriculture dans le PIB est tombée de 57,2 % à 37,5 %, celle de l'industrie et les services passaient respectivement de 12,4 % à 15,9 % et de 30,4 % à 46,6 % durant la même période.

L'accroissement rapide du PIB a favorisé les investissements : de 1965 à 1975, l'investissement privé a enregistré une croissance de 4,7 % par an, tandis que l'investissement public progressait presque deux fois plus vite, portant sa part dans le PIB de 6,9 % en 1965 à 8,3 % en 1975. La part de l'investissement dans le PIB s'est établie à 20 % au cours de la période.

Les exportations de biens et services ont progressé au rythme de 6,8 % par an entre 1965 et 1975 et leurs structures ont été profondément modifiées au cours de la période : en 1975, 75 % des recettes d'exportation provenaient des produits agricoles, 20 % de produits manufacturés et 5 % des services ; en 1975, les proportions respectives étaient de 55 %, 35% et 10 %.

Sur le plan des finances intérieures, le déficit du secteur public est demeuré relativement faible, 2,3 % du PIB, en moyenne, entre 1965 et 1975, grâce à un comportement positif de l'épargne publique, 4,6 % du PIB en moyenne, et à la modération des dépenses publiques d'investissement, 6,9 % du PIB en moyenne ; vis-à-vis de l'extérieur, la balance commerciale est restée en équilibre pendant toute la période.

ii. De 1976 à 1980 :

La Côte d'Ivoire a été ébranlée par une succession sans précédent de chocs extérieurs. Après l'emballement du marché international du café et du cacao entre 1975 et 1977, période pendant laquelle le cours du cacao a triplé et celui du café a été multiplié par 3,6, il s'est produit une baisse rapide du marché de ces deux produits, où leur prix a chuté de 30 % entre 1977 et 1980. La crise pétrolière de 1979 s'est traduite par une augmentation rapide des prix à l'importation, qui a contribué à une détérioration cumulative des termes de l'échange de 30 % durant la même période.

Face à cette évolution de la situation économique, la Côte d'Ivoire a réagi principalement sur deux points : la poursuite du programme d'investissement public lancé à l'époque de la flambée du marché du café et du cacao en 1977, en faisant davantage appel à l'emprunt intérieur. En 1980, le volume de l'investissement public était deux fois et demi plus élevé qu'en 1975 en valeur réelle, atteignant 14,2 % du PIB.

La politique de création monétaire, s'est traduite par le gonflement de la masse monétaire à un rythme annuel voisin de 30 %. Par cette politique volontariste, le PIB a progressé au taux annuel moyen de 6,4 % entre 1975 et 1980, ce qui s'est traduit par un accroissement cumulatif de 12 % de revenu par tête. La croissance a été caractérisée par une vigoureuse expansion de l'industrie et des services, qui ont connu respectivement des taux de 12,2 % et de 5,5 % et par un ralentissement de l'expansion des cultures d'exportation qui s'est établie à 4,9 % par an.

La croissance des exportations est tombée à 4,6 % par an entre 1975 et 1980, subissant le contre-coup des résultats médiocres du secteur des cultures d'exportation.

Les importations ont enregistré une montée en flèche, atteignant un taux de croissance de 13,2 % par an.

La balance des biens et services, qui était excédentaire entre 1965 et 1975, a accusé un déficit qui représentait 5,4 % du PIB en 1980. L'effet conjugué de la sur-expansion économique et des répercussions négatives des secousses extérieures a provoqué une détérioration rapide de l'équilibre macro-économique. L'épargne publique, après avoir été portée de 5,9 % en 1975 à 18 % en 1977, est redescendue à 6,1 % en 1980. L'expansion continue de l'investissement public a provoqué une augmentation rapide du déficit du secteur public, qui est passé de 2,2 % du PIB en 1975 à 11,9 % du PIB en 1980 ; la dette extérieure à moyen et long terme est passée de 24,2 % à 47,2 % du PIB au cours de la même période.

Face à la détérioration rapide de la situation économique et financière, la Côte d'Ivoire a mis en route, à la fin de 1981, un programme d'ajustement structurel, ayant pour but de stabiliser l'économie, d'améliorer la gestion au niveau macro-économique et de poser les jalons d'une reprise de la croissance à moyen et long terme.

Ce programme a bénéficié de l'appui du FMI et des accords de prêts d'ajustement structurel conclus avec la Banque Mondiale.

### iii . De 1981 à 1985 :

#### Période des programmes d'ajustement structurel

Le programme d'ajustement structurel s'appliquait à l'ensemble des secteurs de l'économie et reposait sur deux éléments fondamentaux :

- . l'application d'une série d'interventions visant à rétablir les équilibres macro-économiques internes et externes et à remédier aux lacunes les plus évidentes du système d'incitations économiques et
- . une réévaluation de la stratégie de développement aux niveaux global et sectoriel, visant à la mise en place de réformes d'ensemble de vaste portée, de façon à recréer les conditions d'une croissance autonome à long terme.

En application du programme, la Côte d'Ivoire a pris un certain nombre de mesures ayant pour objet de stabiliser la situation économique et financière:

- le resserrement de la politique monétaire, en établissant des plafonds et des sous-plafonds annuels aux avoirs intérieurs nets du système bancaire, ainsi qu'aux créances nettes sur le secteur public ;

- des mesures fiscales, afin de réduire les dépenses et d'augmenter les recettes publiques. Des efforts ont été déployés afin de réduire les dépenses : gérer les traitements dans le secteur public, réduire les prestations sociales, appliquer strictement la législation relative à la retraite, réduire le nombre des travailleurs journaliers et du personnel de l'assistance technique étrangère, bloquer les promotions des fonctionnaires, attribuer de façon plus sélective les bourses d'études et limiter l'accès aux écoles d'administration publique.

Au plan des investissements, des coupes sombres ont été pratiquées ; les projets à rentabilité économique relativement faible ont été soit supprimés, soit reportés.

D'autres mesures, visant à accroître les recettes publiques, ont été mises en place : majoration des impôts indirects sur les produits pétroliers, le tabac et les boissons ; relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée et sur les prestations de services ; augmentation des droits d'enregistrement, de l'impôt sur les véhicules et sur les assurances, des impôts fonciers et des patentes. Des efforts ont été, d'autre part, entrepris visant à améliorer le recouvrement de l'impôt.

- la mise en place de structures tendant à améliorer la gestion macro-économique. En 1982, un comité de coordination financière et de contrôle des investissements a été créé et s'est vu confier la responsabilité d'établir les indicateurs économiques et financiers nécessaires pour évaluer les résultats obtenus dans le cadre du programme de stabilisation. Le système de gestion de la dette extérieure a été considérablement renforcé, ainsi que l'évaluation et la programmation des investissements publics.

- un vaste programme de redressement des entreprises publiques a été lancé, qui visait à réduire la ponction du secteur para-public sur les finances de l'Etat et à améliorer l'efficacité des entreprises publiques. Ce programme de réformes a été axé sur trois objectifs essentiels : améliorer le suivi et la gestion du secteur public au niveau gouvernemental, rationaliser les rapports entre le gouvernement et les entreprises publiques et améliorer la gestion financière et technique au niveau de l'entreprise.

- un ensemble de mesures pour remédier aux distorsions les plus évidentes qui caractérisent le système d'incitations économiques : les prix à la production des principales cultures ont été relevés de 25 à 35 % ; dans le secteur du caoutchouc, une formule de fixation des prix reposant sur l'équivalent des prix à la production internationale a été établie ; les subventions à vente de coton octroyées aux entreprises locales de transformation ont été supprimées ; il en est de même pour les subventions à l'achat d'engrais pour les producteurs de coton ; les prix à la consommation du pain, du riz et de l'huile de palme ont été majorés, de façon à les aligner sur les prix mondiaux.

Pour ce qui est de l'exécution du deuxième élément du programme, la Côte d'Ivoire a procédé à une réévaluation détaillée des stratégies de développement suivies dans le passé dans les secteurs agricoles et industriels, de manière à poser les jalons d'une réforme complète de ces deux secteurs.

L'exécution du programme d'ajustement structurel nécessite un effort à long terme, car il reposait sur une transformation fondamentale des attitudes, des institutions et des politiques. Au plan des résultats, des succès spectaculaires ont été remportés dans quelques domaines, dans d'autres les résultats obtenus ont été plus modestes, par ailleurs certains problèmes n'ont toujours pas été résolus.

Après avoir enregistré une croissance réelle du PIB de 1,2 % en 1981, l'économie de la Côte d'Ivoire a connu trois années consécutives de récession. Entre 1981 et 1984, le PIB réel a accusé une diminution de 4 % par an en moyenne, ce qui a représenté une réduction totale de 21,6 % du PIB par habitant durant la période. La croissance des secteurs productifs a été irrégulière au cours de la période 1981-1985. La valeur ajoutée de l'agriculture, après avoir marqué le pas en 1981 et 1982, a diminué en 1983 et est demeurée tout aussi faible en 1984, par suite de la sécheresse. La production industrielle et des services a subi le contre-coup de la contraction de la demande intérieure. Entre 1980 et 1984 la valeur ajoutée de la production industrielle a accusé une baisse de 26,8 % et celle des services une baisse de 8,2 %, en valeur réelle.

En 1985, avec le retour d'un régime de pluie normal, la valeur ajoutée du secteur agricole a enregistré une remontée de 9 %, retrouvant pour l'essentiel les niveaux de production d'avant la sécheresse.

Au cours de la même année, les secteurs industriels et de services ont amorcé une légère reprise, grâce à la remontée de la consommation des ménages.

Aux plans des investissements, entre 1981 et 1984, ceux du secteur public a connu une réduction totale de 56,6 % et la part des investissements publics dans le PIB a été ramené en 14,2 % à 6,9 %, au cours de la même période. Sous l'effet de la contraction de la demande intérieure, les investissements privés ont diminué au rythme annuel de 22,5 %, entre 1980 et 1984, et leur part dans le PIB est tombée de 13,3 % à 5,4 %, au cours de la même période. En 1985, les investissements publics ont accusé une nouvelle contraction de 28,3 %, en valeur réelle, et les investissements privés remontaient d'environ 5,7 %.

Au plan des finances publiques, les mesures de stabilisation prises depuis 1981 ont eu pour effet un net assainissement au cours de la période 1981 - 1985. Le déficit public, qui avait atteint 13,1 % du PIB en 1981, a diminué régulièrement pour être ramené à 5,2 % du PIB en 1984, puis s'est transformé en 1985 en un excédent de 1,5 % du PIB, par suite de l'effet conjugué de la réduction des dépenses et de l'augmentation des recettes publiques durant la période considérée. Entre 1980 et 1985, la balance des biens et services a enregistré une amélioration spectaculaire, passant d'un déficit de 5,4 % du PIB en 1980 à un excédent de 13,9 % en 1985. Cette amélioration était due principalement au ralentissement des importations tenant à la réduction des dépenses publiques.

En ce qui concerne la dette extérieure, la part des dettes à moyen et à long termes (FMI non compris) dans le PIB a augmenté de 41,3 % à 73,6 % entre 1980 et 1984. Le ratio du service de la dette (y compris des sommes dues au FMI) passait de 24,7 % en 1980 à 34,5 % en 1982 et 33,7 % en 1983.

Les fortes baisses des cours internationaux des produits d'exportation durant les années 1987 et 1988, en particulier celle du cacao qui a accusé une chute de 50 %, ont remis en cause certains résultats obtenus grâce au programme d'ajustement structurel et rendus plus difficile la recherche de solutions aux problèmes identifiés au cours de la période précédente.

## A.2 La dimension industrielle de la politique d'ajustement structurel

Depuis l'indépendance jusqu'en 1985, le développement industriel de la Côte d'Ivoire a connu trois phases distinctes : 1960 - 1970 : le démarrage; 1970 - 1980 : l'expansion et 1981 - 1984 : la récession.

i. 1960-1970 : au cours de cette période, se sont développées de nombreuses activités d'import-substitution travaillant à partir des matières premières importées (minoterie, brasserie, transformation de produits laitiers etc...) et des activités de transformation de ressources nationales pour l'exportation (café soluble, beurre et masse de cacao, conserves de poissons et d'ananas etc..). Parallèlement au développement du secteur privé, l'état avait lancé, à la fin de la période, de grandes opérations visant à produire de nouvelles matières premières, telles que : le palmier à huile, le cocotier, le coton et l'hévéa destinées à approvisionner les industries existantes ou à créer.

Au cours de la période, la valeur ajoutée industrielle est passée de 10 milliards de F CFA en 1960 à 24 milliards de F CFA en 1965 et à 55 milliards de F CFA en 1970, en francs courants.

ii. 1970 - 1980 : l'expansion s'est faite dans la continuité de la précédente décennie : développement des industries d'import-substitution pour principalement la satisfaction du marché intérieur, poursuite et intensification de la valorisation des ressources locales, pour la grande exportation et conquête du marché sous-régional. Au cours de la période, la valeur ajoutée industrielle est passée de 55 milliards de F CFA en 1970 à 110 milliards de F CFA en 1975 et à 241 milliards de F CFA en 1980, en francs courants. Depuis 1970, les investissements dans l'industrie se sont poursuivis à un rythme soutenu: ils représentaient 114 milliards de F CFA pour la période 1970-1975 contre seulement 32 milliards de F CFA aux cours des années entre 1966 et 1970 (aux prix de 1970).

iii. 1981-1984 : sur les effets de la réduction des dépenses publiques, de la faiblesse de la demande intérieure et de la forte concurrence internationale sur les marchés extérieurs, les activités de nombreuses branches ont baissé, telle : l'industrie du bois, l'industrie du caoutchouc, le matériel de transport, les matériaux de construction, etc.

En 1983, la crise touchait pratiquement toutes les branches, les ventes des textiles avaient chuté de 30 %, celles des matériaux de construction de 35 %. Les sur-capacités de production et le ralentissement des activités ont eu pour effet de réduire le volume des investissements ; par ailleurs, les opportunités d'investissements à rentabilité équivalente à celle de la période précédente se faisaient plus rares. En 1985, grâce au retour normale des pluies et à la reprise de la demande intérieure, les activités industrielles ont retrouvé le chemin de la croissance positive : la production et les ventes avaient retrouvé leurs niveaux de 1981 et la croissance est maintenue, mais à un rythme beaucoup plus lent.

Jusqu'au début des années 70, le développement industriel de la Côte d'Ivoire était fondé sur l'expansion continue du marché intérieur et le développement des marchés sous-régionaux de la communauté de l'Afrique de l'Ouest (CEAO). Cette croissance s'est opérée dans un contexte d'un système d'incitation simple, fondé sur un Code des investissements généreux et un tarif douanier modéré, sans recours aux restrictions quantitatives à l'importation. L'accroissement des charges salariales et l'achèvement de la phase la plus facile de l'import-substitution ont conduit au renforcement de la protection, avec le remaniement du tarif douanier en 1973. L'accélération de l'inflation intérieure a érodé la compétitivité des entreprises ivoiriennes et abouti à une protection accrue, par le recours à des restrictions quantitatives. La discrimination qui en a résulté à l'encontre des exportations a compromis le potentiel de croissance du secteur industriel au moment où les débouchés des marchés protégés de la CEAO avaient été déjà exploités et où l'industrie devrait se tourner vers les marchés régionaux et la grande exportation pour soutenir ses activités. La recession, qui a entraîné une forte diminution des investissements industriels, accroît l'érosion du potentiel de croissance de ce secteur.

Les contraintes structurelles qui ont ainsi entravé le développement industriel sont :

- une protection excessive et le manque de compétitivité qui en est résulté,
- la discrimination du système d'incitations à l'encontre des exportations,
- les obstacles qui s'opposent à l'intégration de la structure industrielle
- et la faiblesse de la promotion industrielle, en particulier dans le cas des petites et moyennes entreprises.

Dans le cadre du deuxième prêt d'ajustement structurel signé avec la Banque Mondiale, la Côte d'Ivoire a pris un ensemble de mesures de réforme destinées à lever les contraintes structurelles et dont l'objectif final est

de restaurer la compétitivité des entreprises industrielles et promouvoir la grande exportation. L'ensemble des réformes comprenait cinq principaux éléments :

i . La réforme du système des incitations à l'exportation

En dehors du système d'admission temporaire, qui est une pratique lourde et coûteuse et pratiquement réservée aux seules grandes entreprises à vocation fortement exportatrice, la Côte d'Ivoire ne disposait pas de système adéquat d'encouragements à l'exportation.

Les possibilités des marchés de la CEAO étant limités, la croissance future des activités industrielles dépendra de l'aptitude des entreprises à réaliser une percée sur les marchés régionaux et internationaux non-protégés, notamment le marché de la CEE où les exportations ivoiriennes sont admises en franchises en vertu de la Convention de Lomé. Une loi portant création d'un système de subvention à la valeur ajoutée des exportations industrielles a été voté en 1985. Cette subvention, appelée prime à l'exportation, a pour but de compenser le surcoût de fabrication résultat de la réforme du tarif douanier et d'encourager les exportations vers les marchés régionaux et internationaux. Elle atteint environ 20 % de la valeur ajoutée des biens manufacturés exportés. Son application a été progressive et à la fin de 1987 les exportations de produits manufacturés de toutes les branches ont été couvertes par le système. Ce dispositif d'incitation à l'exportation devrait être ultérieurement complété par les créations d'un système de financement des exportations et d'un système d'assurance-crédit à l'exportation.

ii. La réforme du système de protection tarifaire et non-tarifaire à l'importation

Les objectifs de la réforme sont de promouvoir une meilleure densification du tissu industriel et d'améliorer la compétitivité du secteur industriel.

Jusqu'en 1973, le tarif douanier était relativement simple, assez uniforme entre les diverses catégories de produits, les droits étaient modérés et la progressivité était relativement faible. La réforme de 1973 avait introduit une plus grande progressivité, se on le degré de transformation. Les droits frappant la plupart des matières premières et des produits intermédiaires ont été abaissés et ceux qui s'appliquaient aux produits semi-finis

et finis ont été relevés. Egalement, en 1973, il a été introduit des restrictions quantitatives. Elles concernaient 310 produits industriels, dont 23 étaient prohibés. Les produits importés sous licence font en principe l'objet de contingents par produit et de sous-contingents par importateur. Parallèlement aux contingents à l'importation, il a été établie une liste de produits dont l'importation, était assujéti à une autorisation préalable.

La réforme du tarif douanier de 1985 tend à assurer une protection tarifaire effective de 40 % pour l'ensemble du secteur industriel, à l'exception des engrais, des pesticides, des biens d'équipement et du matériel de transport, sur lesquels des dispositions de transition ont été aménagées. Le nouveau tarif est accompagné de la création de surcharges temporaires à l'importation. Les surcharges sont dégressives sur une période maximum de cinq ans et s'appliquent aux produits dont la protection effective aura diminué fortement du fait de la révision du tarif. Les taux des surcharges varient de 5 à 50 % et frappent 86 catégories du tarif douanier appartenant essentiellement à la tranche des produits chimiques et des matières plastiques. Il a été décidé également l'abolition du système de restrictions quantitatives (licences d'importation et autorisations préalables) et son remplacement par des surtaxes temporaires à l'importation. Les surtaxes varient de 10 à 50% et les taux diminuent de façon linéaire au cours d'une période maximum de 5 ans. En outre, il a été décidé de créer un Bureau de la valeur, chargé de contrôler les valeurs des importations. Cette création est une disposition de lutte contre la sous-facturation à l'importation.

iii . La révision du Code des investissements et de la fiscalité du droit commun

Le Code de 1959 a accordé des avantages généraux aux entreprises agréées prioritaires, en les exonérant des droits d'entrée sur les biens d'équipement, ainsi que sur les biens intermédiaires entrant dans la fabrication de produits exportés ou destinés au marché intérieur. Le code prévoyait également la signature de conventions d'établissement, qui accordaient des privilèges spéciaux selon la nature et l'importance de l'investissement; les conventions d'établissements étaient souvent accompagnées de conventions fiscales, qui assuraient à l'entreprise le même régime fiscal pouvant aller jusqu'à 25 ans.

En dehors du code, des avantages fiscaux étaient accordés aux entreprises non prioritaires dans le cadre du régime des nouvelles entreprises. En particulier, les bénéficiaires étaient exonérés d'impôt pendant une période de cinq ans et les bénéficiaires réinvestis pouvaient être déduits des bénéficiaires imposables pendant une période de quatre ans consécutive au réinvestissement.

Le code révisé en 1984 supprime l'exonération des droits de douane sur les biens intermédiaires et institue une subvention à la valeur ajoutée ivoirienne à des taux variables, selon la région d'implantation des entreprises, et qui sont plus élevés pour les PME. Les avantages offerts par le nouveau Code sont dégressifs, pour faciliter le passage du statut d'entreprise prioritaire au régime de droit commun. Son champ d'application est plus large que celui de 1959 : outre les activités manufacturières, les cultures, la pêche et les élevages industriels sont éligibles; il en est de même pour l'extraction et la transformation de substances minérales, la production d'énergie, la réalisation de logements à caractère économique et social, le stockage et le conditionnement de produits alimentaires et agricoles. Sont largement éligibles au nouveau Code des activités de services, lorsqu'elles sont exercées par les PME : la maintenance et le montage d'équipements industriels, le conditionnement de produits du cru et les laboratoires d'essais ou d'analyse.

Des modifications ont été apportées à certains articles du Code général des impôts visant à étendre l'application de la T.V.A. au premier stade de transformation des matières premières agricoles, à améliorer le système de réinvestissement des bénéficiaires, à instituer un système facultatif d'amortissement accéléré et de nouvelles déductions fiscales pour les PME.

#### iv . La réforme des institutions de promotion industrielle.

Il est prévu la mise en place de deux organismes dotés de l'autonomie et de la souplesse d'intervention nécessaires pour assurer le succès de la politique de promotion industrielle :

a) Organisme chargé de la promotion et de l'assistance technique aux PME : les PME -PMI ont à surmonter des obstacles spécifiques, en particulier , la faiblesse des moyens financiers des promoteurs, leur manque de préparation aux diverses exigences de l'industrie et la difficulté d'accès aux services et aux marchés. Leur assistance est confiée au Centre d'Assistance et de Promotion de l'Entreprise Nationale - CAPEN. Le CAPEN, qui devra être réorganisé,

jouera le rôle d'organisme technique pourvoyeur de services industriels, tant au niveau de l'investissement qu'au niveau de l'exploitation. L'assistance financière aux PME-PMI devra être assurée par un organisme à créer. Cette institution devra en particulier intervenir en matière de garantie d'emprunts, de bonification des taux d'intérêt, de participation au capital social et de financement d'études de pré-investissement.

b) Le service Autonome de Promotion Industrielle et de Documentation- SAPID du Ministère de l'Industrie est chargé de développer la documentation sur l'industrie ivoirienne, d'assurer la diffusion de l'information auprès des opérateurs nationaux ou étrangers et de promouvoir l'installation d'entreprises étrangères en association avec des partenaires privés ivoiriens. Ce service devrait être transformé en guichet unique chargé des tâches de promotion industrielle. Celle-ci couvriraient essentiellement des activités d'accueil, d'information, de facilitation administrative et de diffusion d'idées de projet. Ce guichet unique servirait tous les promoteurs, nationaux ou étrangers, initiateurs d'un grand ou petit projet.

v . L'identification et la mise en oeuvre de mesures additionnelles permettant d'améliorer l'efficacité des entreprises

Il a été décidé que le Gouvernement entreprendra une série d'études, afin de déterminer des mesures qui permettraient d'améliorer la productivité des facteurs et l'efficacité des opérations industrielles. Ces études porteraient en particulier sur les améliorations possibles de la législation sociale, par exemple en matière de politique de formation et de rémunération, et sur les possibilités d'accroître la part des primes liées à la production dans les salaires. Un effort devrait être également entrepris afin d'encourager les recherches technologiques applicables au secteur industriel, en particulier aux PME.

## B - LES ENQUETES

Suivant les termes de référence de l'étude, les enquêtes ont été effectuées auprès de trois groupes d'acteurs :

- les administrations
- les entreprises industrielles
- les acteurs de l'environnement de l'industrie

### B.1 - Enquête auprès des administrations

Suivant l'organisation administrative de la Côte d'Ivoire, les départements ministériels suivants ont été enquêtés :

- Ministère de l'Economie et des Finances
- Ministère du Commerce
- Ministère de l'Industrie et du Plan

#### a. Ministère de l'Economie et des Finances

##### i. Sur l'élaboration des accords PAS :

Et le ministère de l'Economie et des Finances et la Banque Mondiale ont fait preuve d'un excès d'optimisme sur deux points : premièrement, sur le temps nécessaire pour que les mesures à prendre commencent à produire leurs effets et qu'une relance de l'économie ait lieu. On prévoyait un délai de 5 ans d'où, la prévision de la disparition progressive de la surtaxe sur les importations en 5 ans. C'était sans compter avec les impondérables du contexte général, facteurs extérieurs. Deuxièmement, sur l'impact des mesures sur l'économie, en général. Une grande partie des entreprises (utilisant les matières premières locales pour le marché local) y échappent, les autres catégories sont plus ou moins touchées, certaines sont franchement défavorisées (utilisant les intrants importés pour le marché local)

Les négociations ont eu lieu entre le Ministère de l'Economie et des Finances et la Banque Mondiale à l'exclusion des autres parties prenantes (le Ministère de l'Industrie et du Plan, les banques, et surtout les industriels, principaux intéressés). Il en résulte un manque de souplesse du régime. Ce rôle quasi exclusif a été ensuite repris par la DCGTX, désormais seul interlocuteur de la Banque Mondiale.

ii . Sur les effets au niveau des entreprises :

\* En dehors des effets escomptés (restructurations, efforts d'exportation etc) les mesures ont induit certains effets pervers. Ainsi, l'instauration de la surtaxe sur les importations représente une protection accrue pour certaines entreprises pouvant s'approvisionner sur le marché local, pénalisant leurs concurrents.

*les que d'les*

\* Un autre effet pervers est le phénomène d'un glissement vers le secteur informel. La contrainte que représentent les mesures prises s'ajoutant à la dégradation générale du contexte incite beaucoup de PME d'avoir recours à des procédés à la limite de la légalité : débauche du personnel "régulier" pour le réembaucher comme journaliers, manipulations comptables, fraude, etc.

iii . Sur les effets au niveau de l'environnement :

Le ralentissement de l'activité économique, le renchérissement du crédit bancaire, l'endettement accru des entreprises ont créé un environnement peu favorable, d'où l'accentuation de la vulnérabilité des entreprises, surtout des PME.

iv . Sur les effets au niveau de l'Administration :

\* D'une manière générale, l'Administration n'a pas pu se donner les moyens adéquats pour l'application correcte des nouvelles mesures. Un bureau de la valeur devait être créé au sein de la Direction Générale des Douanes : il n'existe que sur le papier, faute d'équipement, (véhicules, informatique) et du personnel; conséquence : aggravation de la fraude.

\* Une distribution mal définie des compétences dans l'Administration rejailit sur l'industrie en général. Ainsi, l'approbation des projets industriels relève non de la compétence du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère de l'Industrie et du Plan, mais du Ministère du Budget et de la DOGTX. Cette dernière a pris, au cours des dernières années, une prépondérance (au détriment des attributions des ministères techniques) qui nuit à la cohésion de l'ensemble de l'Administration. Elle a une compétence exclusive (confirmé par décision présidentielle) à procéder à toute étude économique et technique.

\* On constate également une carence au niveau de l'Administration, notamment en ce qui concerne la mise en place du service, au sein du Ministère de l'Industrie et du Plan, chargé du suivi des effets de la réforme industrielle.

### Conclusions

Les mesures prises (ou seulement décidées) dans le cadre du PAS n'ont pas atteint leurs objectifs.

Cela est dû à l'application défectueuse ou à la non-application de ces mesures, mais surtout à la détérioration de la situation économique du pays.

#### b . Ministère du Commerce

##### i . Sur l'élaboration du PAS :

Les représentants du Ministère du Commerce ont eu l'occasion de participer aux négociations, mais jouaient un rôle secondaire ; la coordination était assurée par le Ministère de l'Economie et des Finances et les autres participations ont été assez "cloisonnés". Le sentiment du Ministère du Commerce était ( et reste ) que les changements de réglementation sont trop rapides et trop brutaux et que les conséquences n'ont pas pu être véritablement estimées et appréciées.

##### ii . Effets au niveau des entreprises :

\* En dehors des mesures PAS, le Ministère a dû procéder - faute de moyens - à un sérieux allègement de son aide aux entreprises (subventions supprimées, etc). Cela s'ajoute, suite à la baisse du pouvoir d'achat, à une capacité réduite d'absorption du marché intérieur.

\* De l'opinion du Ministère du Commerce, la capacité d'ajustement des entreprises a été mésestimée, pas suffisamment prise en compte.

Par conséquent, il y a eu fermeture de nombreux entreprises ; pour d'autres, abandon de pans d'activités moins rentables, compression de personnel.

##### iii . Effets au niveau de l'environnement :

La crise a obligé le Gouvernement à introduire une réforme tarifaire. Malgré cela, les autorités sont obligés à recourir à des mesures administratives pour protéger certains produits locaux (huile de palme), par exemple.

D'où, le sentiment d'incertitude de l'industrie concernant la volonté de libéralisation.

iv . Effets au niveau de l'administration :

La tendance est au désengagement de l'Etat des activités industrielles et commerciales. L'Etat essaie de rédéfinir et réorienter son rôle vis-à-vis des opérateurs.

Le climat entre l'Etat et ses partenaires s'est détérioré . La pression est augmentée, son corollaire, la fraude, aussi; s'ensuit un climat de méfiance réciproque.

Conclusions

Le Ministère du Commerce déplore le manque de moyens pour améliorer ses structures, assurant un contrôle efficace des prix et des conditions de concurrence.

Malgré les promesses, la prime à l'exportation n'a pas été incluse dans le budget de l'Etat. Les conséquences pour le commerce extérieur sont néfastes, car cette carence freine les efforts et compromet l'effet incitatif.

c . Ministère de l'Industrie et du Plan

i . Sur l'élaboration des PAS :

\* Les problèmes propres à l'industrie ont été partiellement pris en compte dans l'élaboration des politiques d'ajustement structurel. Ainsi, les aspects de protection et de compétitivité ont été pris en considération, mais on n'a pas tenu compte des diverses spécificités des secteurs industriels (par des analyses micro-économiques) et surtout de la vitesse et des possibilités réelles des entreprises à s'adapter aux nouvelles mesures.

\* Les problèmes liés à la protection ont été analysés avant que les mesures soient définies. Des études théoriques, avec des conclusions préétablies, ont précédé les négociations des PAS et ce qui est significatif c'est que ni le département de plan, ni celui de l'industrie n'y ont participé.

\* L'industrie, avec ses problèmes spécifiques, n'a été prise en compte qu'au niveau macro-économique, sans consultation des industriels ou même des spécialistes par branches du Ministère de l'Industrie et du Plan.

\* Les mesures d'ajustement structurel ne contiennent aucune politique industrielle globale. Les seuls objectifs de ces mesures sont l'élimination de la protection et un libéralisme qui n'existe nulle part ailleurs. C'est plus tard, en mars 1988, que le gouvernement a adopté un document de stratégie industrielle - Schéma directeur du développement industriel, préparé avec le concours de l'ONDI.

\* Les programmes d'ajustement structurel n'ont envisagé que des mesures ponctuelles :

- pour la fiscalité : réforme des droits d'entrée et corrections annuelles par les lois des Finances, annexes aux budgets
- pour le financement : octroi d'une ligne de crédit Banque Mondiale pour le financement de l'industrie - PRDI.

\* L'industrie a été intégrée aux politiques d'ajustement par décision politique. Les mesures ont été imposées au Ministère de l'Economie et des Finances, qui les a incluses dans ses déclarations de politique économique, documents qui étaient obligatoires pour les déboursements des prêts. Il n'y a pas eu de consultations préalables, ni d'études approfondies.

\* Il n'existait pas d'éléments permettant d'intégrer l'industrie à la définition et à la mise en oeuvre des politiques d'ajustement structurel, autres que les études et analyses théoriques de la Banque Mondiale. L'analyse du système industriel ivoirien, avec ses forces et ses faiblesses, par filières et entreprises industrielles et la définition du rôle de l'industrie dans le développement du pays, avec des objectifs claires de développement, n'ont eu lieu qu'à l'occasion de la préparation du Schéma directeur du développement industriel, en 1986/1987.

#### ii . Sur les effets au niveau des entreprises :

\* Mal préparées pour comprendre l'esprit des nouvelles mesures des PAS et ensuite de les appliquer, les entreprises industrielles ont eu du mal à s'adapter .

L'application de ces mesures dans un contexte économique national et international défavorable a créé un malaise profond au niveau des entreprises industrielles et de leurs organisations professionnelles.

\* Par conséquent, un ralentissement des activités, des disparitions d'entreprises, des retraits et fermetures de filiales des sociétés étrangères ont eu lieu, avec la perte de 12.000 emplois, l'arrêt des nouveaux investissements et la démobilisation des entrepreneurs.

\* Pour freiner cette dégringolade, le Ministère de l'Industrie et du Plan procède actuellement à des larges consultations, par filières identifiées dans le cadre du Schéma directeur du développement industriel, afin de trouver les mesures propres à chaque filière pour la relance de l'activité industrielle.

iii . Sur les effets au niveau de l'environnement :

\* Le système bancaire est très affaibli, après tant d'années de crise économique. Un nouveau souffle lui est nécessaire, notamment pour le financement de l'industrie, peut-être par la création d'une banque de développement spécialisée dans le secteur industriel, comme il existe celle spécialisée dans le développement agricole.

\* Le système de commercialisation sur le marché national est laissé pour compte. Des actions de promotion des produits ivoiriens, comme celles organisées par le Ministère du Commerce d'Abidjan ou à l'intérieur du pays devraient être multipliées et pérennisées.

\* Le système du commerce extérieur n'a pas répondu aux attentes des mesures d'incitation à l'exportation, notamment la prime. Le Centre de Commerce International d'Abidjan devrait être plus dynamique, aussi bien sur le plan international, pour analyser les possibilités de pénétration sur ces marchés pour les produits ivoiriens, que sur le plan national, pour amener les industriels à s'adapter à ces possibilités.

\* Le système d'approvisionnement en matières premières locales, notamment agricoles, fonctionne assez bien, mais des concertations organisées et périodiques avec les organismes chargés de l'approvisionnement sont souhaitées,

*Y a-t-il une prime de pénétration ?*

afin de mieux définir les conditions de cession et d'examiner les possibilités d'accroître les taux de transformation industrielle.

iv . Sur les effets au niveau de l'Administration :

\* Les industriels se plaignent de l'accroissement des formalités et des procédures administratives dans plusieurs secteurs de l'Administration. Une commission mixte - fonctionnaires et privés - a examiné l'année passée cette situation et a présenté ses analyses et conclusions en janvier 1989, lors d'un séminaire sur le rôle du secteur privé dans le développement économique du pays, organisé par le PNUD et le Ministère de l'Economie et des Finances. Les conclusions ayant été adoptées, la même commission devrait, cette années, continuer ses travaux, par la proposition des textes administratifs et règlementaires destinés à améliorer la situation.

\* La fiscalité, aussi bien directe et indirecte que de porte, a été également examinée par une autre commission mixte, dont les conclusions ont été présentées lors du même séminaire PNUD sur le rôle du secteur privé. Malgré une certaine réserve de la part du Ministère de l'Economie et des Finances quant à l'éventualité d'une baisse des recettes qu'une révision de la fiscalité pourrait entraîner, les avis ont été unanimes pour qu'un réaménagement fiscal soit examiné. La commission fiscalité doit reprendre ses travaux et proposer les mesures d'aménagement.

\* Les coûts des facteurs matériels de production se trouvent entre les mains de divers secteurs de l'Administration. Un comité interministériel a été créé, qui a demandé au PNUD et à la Banque Mondiale de financer une étude comparative, notamment avec les pays concurrents à la Côte d'Ivoire, qui servira d'élément de base pour la prise de décisions de réaménagement. Cette étude est en cours et on connaîtra ses conclusions en décembre 1989.

Conclusions

Les mesures d'ajustement structurel ont été élaborées et décidées par le Ministère de l'Economie et des Finances et la Banque Mondiale, sans une consultation préalable, large, au niveau des entreprises et des autres acteurs de développement industriel, ce qui a créé des bouleversements non-souhaités à tous les niveaux.

Requies

Pour le secteur industriel, il existe maintenant le Schéma directeur du développement industriel, conçu et appliqué avec une large concertation de tous les acteurs concernés, ce qui permettra, d'un côté, de corriger les erreurs des mesures actuellement en vigueur et, de l'autre côté, d'orienter le développement futur de cet important secteur économique non seulement dans un cadre strictement technique, sectoriel, mais également dans un cadre réglementaire adapté, où le rôle de l'Etat sera mieux défini, pour assurer les conditions les plus favorables à l'investissement, au fonctionnement et à l'exportation des entreprises industrielles.

### B.2 - Enquête auprès des entreprises industrielles

Les entreprises choisies pour recueillir leurs perceptions et comportements dans le contexte des politiques d'ajustement structurel sont les suivantes :

#### Catégorie A : matières premières locales et marché local

- entreprise à dominante publique :

1. PALMINUSTRIE  
( huiles brutes) - capital 34 milliards de F CFA  
100 % Etat Ivoirien  
Interlocuteur : KONE DOSONQUI - PDG

- entreprise privée filiale d'une société étrangère :

2. BLOHORN  
(huiles raffinées) - capital 6 milliards de F CFA  
filiale groupe UNILEVER  
interlocuteur : Jean MARTIN - DG

- entreprise privée d'assise locale :

3. UNIWAX  
(impression tissus) - capital 1 milliard de F CFA  
privés ivoiriens et français  
Interlocuteur: ANCORA KAKOJ - DG

4. FITEXHA  
(filature/tissage) - Fédération ivoirienne du textile et  
d'habillement (organisation patronale  
du textile)  
Interlocuteur : PIERRE MESNIL-Secrétaire-  
Général

#### Catégorie B : matières premières importées et marché local

- entreprise filiale d'une société étrangère :

5. STAR - AUTO  
(montage camions) - capital 1, 4 milliard de F CFA  
filiale groupe MERCEDES  
Interlocuteur : GERARD FAU - Administra-  
teur DG

- entreprise privée d'assise locale :

6. C D I  
( montage réfrigérateurs)
- capital 350 millions de F CFA  
100 % privés ivoiriens  
Interlocuteur: ANGHUI CLEMENI - PDG

- entreprise compétitive qui était capable d'affronter une réduction de protection au moment du lancement des réformes :

7. FIBAKO  
(sacherie-ficellerie)
- capital 1,4 milliards de F CFA  
privés ivoiriens et français  
Interlocuteur : GEORGES DUVAL -  
Directeur

- entreprise qui était largement dépendante de la protection avant les réformes

8. ALLIBERT  
( emballages plastique)
- capital 0,6 milliard de F CFA  
privés ivoiriens et français (groupe  
CARNAUD)  
Interlocuteur : MICHEL AYOLUB - DG

9. POLYPLAST  
( articles plastique)
- capital 0,4 milliard de F CFA  
privés ivoiriens et libanais  
Interlocuteur : SAMI ABOU NADER -  
DG Adjoint

Catégorie C : matières premières locales et marché international

- entreprise filiale d'une société étrangère :

10. CAPRAL - NESTLE  
( café soluble)
- capital 3,6 milliards de FCFA  
filiale groupe NESTLE  
Interlocuteur : GEORGES N'DIA -  
Président

- entreprise à dominante publique :

11. SICOR  
( coco rapé)
- capital 0,5 milliard de FCFA  
51 % Etat ivoirien  
Interlocuteur : JEAN-MARIE NOEL - DG

- entreprises à capitaux privés :

12. B.T.A  
( bois : contreplaqués  
et déroulés)
- capital 0,2 milliard de F CFA  
privés ivoiriens et suisses  
Interlocuteur : MARCEL KUNG - DG

13. C.I.B.  
(bois)
- capital 0,35 milliard de F CFA  
privés ivoiriens et italiens  
Interlocuteur : M. ORTOLANI PDG

Catégorie D : matières premières importées et marché international

- entreprise privée :

14. SCODI

( conserves poissons)

- capital 0,9 milliard de F CFA

58 % groupe SOPIQUET

Interlocuteur : YVON RIVA - DG

Les enquêtes ont suivi le guide d'entretien présenté par les termes de référence pour l'étude de cas et ont donné les résultats suivants :

a. Perception des politiques d'ajustement structurel

i. La plupart des entreprises ont perçu les politiques d'ajustement structurel comme un moyen de restructuration de l'Etat, dans le souci de maintenir ou retrouver ses équilibres financiers, avec toutefois une certaine perturbation dans ses habitudes.

En même temps, ces politiques d'ajustement structurel ont apporté aux entreprises industrielles, notamment, beaucoup de contraintes et un important désajustement entre les prix des produits finis importés et les intrants de la production industrielle.

D'autres ont perçu ces politiques comme un moyen d'ouverture des frontières à toutes sortes de produits, dans un esprit de libération économique qui n'existe nulle part dans le monde, même dans les pays les plus avancés (USA, Japon, RFA, France, etc). On a fait une expérience utilisant l'économie fragile de la Côte d'Ivoire comme cobaye pour certaines théories économiques discutables (protection effective).

ii. Concernant la clarté et la transparence des politiques d'ajustement structurel, la majorité des interlocuteurs considèrent qu'elles sont floues, surtout quand on ne possède pas tous les éléments.

Certains vont jusqu'à affirmer que si, en général, les idées de base sont partiellement claires, leur application est "rocambolesque".

iii. Toutes les entreprises sont unanimes à critiquer le fait que leur consultation a été très sommaire et surtout que leurs observations n'ont pas été entendues.

Elles souhaitent être associées à la définition des réformes, par des consultations régulières et connaissances réelles des entreprises (plus d'analyse micro-économique).

Il est impérieusement nécessaire de consulter les organisations patronales auxquelles on devrait accorder plus de crédibilité et de confiance.

iv. Une grande partie des interlocuteurs considèrent que la politique d'ajustement structurel peut être jugée favorable, dans la mesure où l'équilibre des comptes de la Nation est réalisé et les libertés des entreprises et des hommes sont respectées. Mais restructurer seulement le secteur industriel, en conservant figées les autres activités (agriculture, commerce et surtout Administration) n'a aucun avenir. Logiquement, c'est l'ensemble des activités du pays qui doivent être rationalisées.

Certains chefs d'entreprise apprécient comme positives les politiques d'ajustement structurel, car elles ont mis en cause certains schémas d'organisation et de réflexion de l'Etat.

Enfin, quelques interlocuteurs mettent en cause le marché local, trop étroit pour chaque petit pays de l'Afrique de l'Ouest, considérant que le vrai débat et les vrais efforts doivent être orientés vers une politique d'intégration régionale, à la recherche d'un grand marché africain ( de l'Ouest) capable de motiver les investissements industriels et la valorisation à grande échelle des ressources naturelles des pays.

v. D'avis général, l'ensemble des mesures d'ajustement structurel n'a apporté que des contraintes pour le secteur industriel, même la prime à l'exportation, par son non-paiement (il y a plus de 16 milliards de F CFA impayés par l'Etat depuis octobre 1988), constitue actuellement une contrainte.

D'autre part, en raison des déséquilibres des comptes de l'Etat et donc des recherches de nouvelles ressources, les contraintes administratives se sont multipliées et paralysent les activités industrielles. Il importe avant tout de replacer l'administration dans l'axe de sa mission.

*Il doit intervenir en faveur de la séquestration ?*

vi. La plupart des entreprises est d'avis qu'il y a des réévaluations et aménagements ponctuels à prendre en considération :

- examen des coûts des facteurs
- politique cohérente des prix agricoles et de l'industrie
- réaménagement de la fiscalité, notamment par la suppression des exceptions
- cohérence entre la baisse du pouvoir d'achat et la répercussion des surcoûts aux prix de vente
- participation solidaire à une politique sociale.

Mais, les mêmes interlocuteurs considèrent que tant que le fonctionnement de l'administration sera ce qu'il est, *cela mérite qq précisions*, il est sans intérêt d'envisager des actions de restructurations, de toute façon "irréremédiatement vouées à l'échec".

#### b - Perception de l'environnement

i. Concernant le comportement des acteurs de l'environnement de l'industrie, les avis sont différents, suivant la position favorable des entreprises exportatrices (catégories C et D) qui n'ont pas été touchées par les réformes (sauf par la prime à l'exportation, considérée un "cadeau" pour continuer à faire ce qu'elles ont été censées de faire : exporter) ou la position défavorable des entreprises d'import-substitution (notamment la Catégorie B) qui ont été durement frappées.

Mais les opinions convergent vers les mêmes conclusions :

\* L'Etat a subi cette politique imposée de l'extérieur, qu'il n'avait ni le courage, ni la volonté de gérer. La perception des interlocuteurs est que l'Etat a eu une attitude négative vis-à-vis des entreprises industrielles, car il ne sait pas attendre les effets positifs de la réforme.

\* Les banques ont été prises à contre-pied par le brusque changement de politique imposé à l'Etat. Elles ont subi de fortes pressions qui ont considérablement amoindri leur marge de manoeuvre. Généralement, elles sont considérées comme encore "orthodoxes", mais manquent de moyens et offrent peu de souplesse.

\* Les commerçants sont perçus dans une désorganisation totale et, de toute manière, totalement désolidarisés de l'industrie nationale. Avec ou sans cette industrie nationale, ils pourront toujours exercer leur commerce, penchant plutôt à commercialiser les produits importés, qui leur permettent une plus large marge d'action ou des pratiques illicites.

Les interlocuteurs distinguent les commerçants qui essaient de respecter les règles de ceux qui font un principe de les contourner.

\* Les fournisseurs de produits sont perçus, par la totalité des interlocuteurs, comme suit :

- pour les produits agricoles : intégrés dans la politique publique des prix
- pour les produits importés : difficiles, dans la mesure où, par l'évolution technologique, on assiste à l'apparition de nouveaux produits non-adaptés à des structures archaïques.

\* Les fournisseurs de facteurs sont perçus comme stables en valeur (tarifs à voir plus loin), mais instables en qualité. En même temps, ils jouissent d'une position de monopole, avec des structures peu dynamiques et dont les coûts exagérés sont supportés par les industriels. Le coût très élevé des facteurs de production a fait l'objet de nombreuses études et est encore à l'ordre du jour. Mais on est d'avis qu'avant d'engager l'industrie ivoirienne dans la voie de la libéralisation, il aurait fallu commencer par situer exactement la situation en matière de coût des facteurs.

ii . L'application des réformes d'ajustement structurel a coïncidé avec une forte dégradation des prix des matières premières et donc du pouvoir d'achat de la grande majorité de la population. Cette situation a entraîné des difficultés de planification à l'intérieur de l'entreprise industrielle, qui n'ont pas été prises en compte par les acteurs de l'environnement. L'absence d'une concertation organisée et régulière a fait que chaque acteur suit ses propres intérêts et il semblerait que les industriels accumulent les problèmes des autres : tracasseries de l'Administration à la recherche de ressources publiques ou "personnelles", manque de crédits et donc de confiance des banques, recherche des marges plus confortables par les commerçants sur des produits importés, trop souvent d'une manière illicite, méfiance et tendance à hausser les prix de cession, position de monopole de la part des fournisseurs de facteurs.

Le seul élément positif a été la prime à l'exportation. Mais ce facteur s'est brusquement inversé avec l'arrêt du paiement de cette prime. En effet, en attendant le paiement de cette prime, les entreprises l'ont introduite dans les bilans et ont payé les impôts complémentaires correspondants.

En même temps, elles ont engagé certaines dépenses (investissements, actions de marketing, etc.) qui sont financées actuellement par des crédits bancaires, avec des frais financiers importants.

iii . Aux aspects signalés plus haut, les industriels qui exportent vers les pays de la CEDEAO ou sur les marchés internationaux signalent qu'ils rencontrent partout des pratiques protectionnistes et se demandent quelle a été la raison de les abolir en Côte d'Ivoire.

iv . Les interlocuteurs sont unanimes à constater que les coûts ont augmenté à tous les niveaux, sans pour autant préciser si les hausses sont dues aux mesures d'ajustement structurel ou aux effets de la crise prolongée. Ils signalent particulièrement :

- \* les matières premières sont frappées d'une fiscalité élevée, injustifiée sur les intrants ;
- \* les facteurs techniques sont non-compétitifs, les mettant dès le départ en infériorité vis-à-vis des concurrents internationaux ;
- \* la main-d'oeuvre est beaucoup plus chère par rapport à la concurrence;
- \* les financements sont difficiles à obtenir et onéreux en comparant les taux internationaux ;
- \* la fiscalité est non seulement trop forte, mais non-sélective et peu dynamique; la TVA additionnelle fait beaucoup de mal et décourage les industriels à créer de nouveaux produits (le BONFOUTOU - flocons d'igname - qui vient d'être lancé et qui reproduit un aliment de base de la population est frappé de 25 % de TVA, alors que l'igname cru ou le pain sont exemptés).

Concernant le marché des entreprises, les interlocuteurs insistent sur la baisse du pouvoir d'achat, qui influence négativement la demande.

Les autres aspects sont :

- \* La concurrence est de plus en plus importante, tant sur le marché local que sur le marché international. Si le marché international est influencé, en grande mesure, par la compétitivité des productions, le marché local - par les nouvelles mesures - permet l'introduction massive des produits aux qualités douteuses ( il n'ya pas de contrôle de qualité) qui concurrencent déloyalement les produits locaux ;

\* la fraude est de plus en plus importante, car le contrôle est inexistant, ce qui met en difficulté des secteurs entiers de l'industrie ivoirienne : confection, bonneterie, chaussures, ustensiles de ménage, etc.

\* l'informel est de plus en plus important, car on assiste depuis l'application des mesures d'ajustement structure à un phénomène inverse à l'habitude : au lieu de promouvoir des artisans du secteur informel vers les PME, ce sont les PME qui cherchent refuge dans l'informel ; il est nécessaire de rendre l'informel moderne, sinon il y aura un grand danger à terme.

c . Capacité d'ajustement de l'entreprise

i. Toutes les entreprises enquêtées affirment qu'au moment de l'application des mesures d'ajustement structurel elles avaient la force et la capacité technique pour s'adapter aux nouvelles mesures. Mais il faut retenir qu'il s'agit de grosses entreprises, dont quelques-unes ont des fortes attaches à l'extérieur.

Néanmoins, certains industriels ajoutent que leurs entreprises possèdent les capacités nécessaires, mais pas la possibilité de réaliser ce changement "seules et dans un délai aussi absurde".

ii . Au plan financier et humain, également, les entreprises confirment leurs possibilités d'adaptation, mais la situation c'est dégradée par la suite, du fait de l'invasion frauduleuse qui a placé certaines entreprises hors marché, de la défection relative au règlement de la prime à l'exportation et à l'aggravation des contraintes administratives, notamment douanières, qui sont devenues des tracasseries quotidiennes.

iii . Les réponses à la troisième question, relative à la capacité d'exportation, dépendent de la catégorie à laquelle appartiennent les entreprises. Les entreprises exportatrices (catégorie C et D) affirment que "l'ajustement structurel n'a modifié en rien notre comportement". Les autres entreprises, et surtout celles de la catégorie B étaient trop absorbées par le choc des nouvelles mesures pour penser aux exportations ; pour ces entreprises, les réponses sont généralement "oui, mais .. ." ou "peut-être, mais...".

d . Actions d'ajustement des entreprises

i . Tous les interlocuteurs sont d'accord pour affirmer que leur stratégie, devant les conditions nouvelles, a été tout d'abord d'adaptation. Ensuite, ils ajoutent :

- stratégie défensive (les entreprises des catégories A et B)
- stratégie offensive (les entreprises des catégories C et D)

ii . Egalement, tous les interlocuteurs déclarent avoir réagi par démarche stratégique.

iii . Pour s'ajuster aux conditions nouvelles, la plupart des entreprises ont procédé d'abord à une adaptation des structures et ensuite à une politique commerciale plus dynamique et ciblée.

1 - recherche de nouveaux marchés :

\* à l'intérieur du pays : la réponse est oui, à l'exception des entreprises à vocation exportatrice, pour lesquelles seuls les marchés extérieurs les intéressent ;

\* dans la sous-région : la réponse est également oui, à l'exception des entreprises qui exportent exclusivement sur la France (SCODI) ;

\* ailleurs : en général, la réponse dans entreprises ciblées sur le marché national est non.

A ce point, il est intéressant de retenir l'affirmation d'un interlocuteur qui disait que la recherche de nouveaux marchés " n'est pas liée à l'ajustement structurel ; il s'agit plutôt d'une réponse à des cours mondiaux, qui ne cessent pas de se déprécier".

2 - actions sur produits :

\* sur la gamme : selon les possibilités et la nature des produits, les réponses sont, en général, affirmatives, sauf pour certaines entreprises spécialisées (camions MERCEDES pour STAR-AUTO, conserves de thon pour SCODI) ;

\* sur la qualité : tous les interlocuteurs ont répondu oui ;

\* sur les prix des produits : les réponses sont en général oui, mais pendant les enquêtes, certains interlocuteurs - notamment de la catégorie B - affirment que les augmentations des droits de douane sur les matières premières importées ne les ont trop gêné, car "ils ont répercuté ces hausses des tarifs de porte sur les prix de vente des produits finis "(POLYPLAST) ;

\* sur les conditions de vente : les réponses sont, pour la plupart, oui, mais les discussions ont précisé qu'en réalité il y a peu de changement sur ces conditions.

### 3 - actions sur approvisionnements :

\* sur le coût : la réponse est partagée : oui pour les actions, mais non pour les résultats. Les entreprises ont "désespérément" cherché à faire baisser le coût des approvisionnements, mais sans beaucoup de succès devant la résistance des fournisseurs ou l'attitude des autres acteurs : l'Etat avec une augmentation de la fiscalité, les banques avec une hausse des taux d'intérêts, les transporteurs avec un accroissement des tarifs, aussi bien que les assureurs ;

\* sur la qualité des approvisionnements : la réponse se situe entre "très peu" et "non" ;

\* sur l'origine des approvisionnements : pour les matières premières locales, notamment d'origine agricole, il n'y a presque pas de possibilité de choix du fournisseur, car unique, appartenant à l'Etat (Caisse de Stabilisation, Caisse générale de péréquation ou sociétés d'Etat : PALMINDUSTRIE, CIDT, etc) ; pour les matières premières importées, les entreprises ont cherché et trouvé d'autres fournisseurs, surtout dans des pays nouvellement industrialisés : Brésil, Corée du Sud, etc, qui - semble-t-il - comprennent mieux les problèmes des pays en développement.

### 4 - actions sur le personnel :

\* sur les effectifs : toutes les entreprises ont procédé à des réductions de leurs effectifs, y compris les étrangers (voir par. C.1) ;

\* sur l'amélioration de l'encadrement : la plupart des réponses est oui, mais on reconnaît qu'avec le départ des étrangers l'encadrement ne s'est pas amélioré, surtout par manque de formation adéquate des ivoiriens ;

\* sur la formation : la réduction des effectifs a imposé, presque partout, des actions concrètes de formation et surtout de perfectionnement, afin d'accroître les productivités et les rendements.

5 - actions sur les coûts de production :

\* sur les coûts de facteurs : des efforts notables ont été entrepris dans des équipements pour l'économie d'énergie, mais de l'avis général "il en reste à faire" ;

\* sur la gestion des stocks : la réponse globale est oui, mais on reconnaît, dans certains cas, et surtout sur le marché national, que la mévente, due à la baisse du pouvoir d'achat, entraîne des stocks de produits finis supplémentaires, qui nécessitent des actions de promotion ( le Ministère du Commerce on bien compris cette situation et organise périodiquement des foires dans les quartiers d'Abidjan ou dans les villes à l'intérieur du pays, avec comme slogan "consommons ivoirien").

6 - actions liées à l'organisation de la production :

\* sur l'organisation du travail : certains interlocuteurs affirment que leur organisation du travail est très bien faite (CAPRAL-NESTLE, SCODI, STAR-AUTO), d'autres reconnaissent que "des efforts ont été faits, mais il en reste à faire ";

\* sur la maintenance des équipements : les entreprises orientées vers l'exportation confirment leurs soins pour la maintenance des équipements en bon état (gestion de production et maintenance assistées par ordinateur), mais les autres et notamment celles appartenant à la catégorie B reconnaissent qu'elles exploitent leurs équipements tant qu'ils seront encore capables de produire , sans aucune dépense spéciale, en attendant que leur avenir se dessine " avec des meilleurs couleurs".

7 - actions sur les installations :

\* sur la réhabilitation des équipements : en général, les entreprises trouvent que " le moment n'est pas propice à l'investissement" ; mais dans certains secteurs, comme celui de transformation du coton, d'importants programmes d'investissement ont été lancés, visant la modernisation des équipements ou la mécanisation ;

\* sur la reconversion des installations : peu d'actions ont été signalées dans cette direction ; seule SCODI signale un investissement de 500 millions de FCFA effectué en 1987-1988 pour améliorer les rendements et la technologie ;

\* sur la modernisation de la technologie : les deux points mentionnés ci-dessus ont trait à la modernisation de la technologie également ;

\* sur l'élargissement des capacités : les réponses fournies à cette question précisent qu'il n'y a pas eu de nouveaux investissements pour l'élargissement des capacités de production, sauf pour les nouvelles plantations de palmier à huile et palmiste (PALMINDUSTRIE), dans le cadre des mesures d'auto-suffisance alimentaire.

8 - actions sur les capacités financières :

\* sur l'endettement : presque toutes les réponses confirment un accroissement de l'endettement bancaire, sauf les filiales des sociétés étrangères qui ont préféré augmenter les fonds propres, considérant le crédit local trop onéreux (CAPRAL-NESTLE) ;

\* sur les fonds propres : voir réponse ci-dessus ,

Néanmoins, à ce sujet il est à noter la réponse des industriels du secteur textile qui affirment qu' "il semble difficile d'augmenter sensiblement les fonds propres tant qu'une politique de développement industriel équilibrée ne sera pas officiellement mise en place".

iv . Concernant les appuis extérieurs, plusieurs interlocuteurs précisent avoir trouvé des sources de financement hors de la zone franc, à des taux moins pénalisants que ceux appliqués localement, mais avec un risque de change qui rend ces opérateurs comme problématiques. Toujours dans le cadre de l'appui financier, certaines entreprises ont développé davantage les crédits fournisseurs.

Les entreprises filiales des sociétés étrangères précisent que des ap-  
puis technologiques leurs sont fournis par les sociétés-mères (mise au point  
de la technologie de fabrication du BONFOUTOU par NESTLE).

e . Résultats d'ajustement des entreprises

1 - amélioration du rendement et de la productivité : toutes les réponses  
sont oui ;

2 - accroissement de la production du taux d'utilisation des capacités : en  
général, on répond qu'on a amélioré ces taux, mais ce n'est pas le cas pour les  
industries dont les productions sont destinées au marché local (notamment  
l'industrie de montage) ;

3 - élargissement des ventes sur le marché intérieur : tous les interlocu-  
teurs répondent non ;

4 - accroissement des exportations : les réponses positives appartiennent  
exclusivement aux entreprises exportatrices, mais la plupart affirment que  
"les améliorations obtenues ne sont pas liées à la réforme ; la prime perçue a  
juste permis de réduire le déficit de l'exercice "(SICOR) ;

5 - amélioration de la rentabilité : globalement, les réponses se situent  
entre "stabilité" et "oui" ;

6 - impact de la privatisation : aucune entreprise enquêtée n'est concernée.

B.3 - Enquête auprès des acteurs de l'environnement de l'industrie

Dans le contexte ivoirien, les agents les plus représentatifs de l'envi-  
ronnement de l'industrie sont :

- pour le système financier : Association professionnelle des banques
- pour le système de commerce extérieur : SCIMPEX - Syndicat des importateurs  
et exportateurs
- pour le système de commercialisation : Chambre de Commerce

Pour l'approvisionnement local, comme on l'a déjà précisé, ce sont les  
organismes et les sociétés de l'Etat, concernant les produits agricoles, et  
les grossistes pour les autres produits (voir SCIMPEX)

Le système fiscal est intégré au Ministère de l'Economie et des Finances  
(voir par.B.1)

Les enquêtes effectuées auprès des agents de l'environnement mentionnés plus haut ont soulevé les aspects suivants :

a) Association professionnelle des banques

i. Sur l'élaboration des PAS :

Les banques n'ont pas été consultées lors des négociations.

ii. Effets au niveau des entreprises :

\* On constate un ralentissement général de l'activité économique et notamment industrielle. Il y a eu, de la part de quelques entreprises, des efforts pour s'orienter davantage vers les marchés extérieurs, mais dans son ensemble l'industrie a vu sa situation se dégrader au fil des années récentes.

\* Les entreprises financièrement plus fortes ont mieux résisté, quoique beaucoup connaissent de graves difficultés. C'est surtout la grande masse des PME qui éprouve le plus de mal à s'adapter aux nouvelles données : financièrement vulnérables, leurs marges de manoeuvre est faible. Elle sont pénalisées par le coût excessif des facteurs et sont, pour la plupart, réduites à gérer la crise.

\* Depuis quelques mois, les banques ont été obligées à relever les taux d'intérêts (suite à un relèvement du taux d'escompte de la Banque centrale)

Des crédits plus chers et plus parcimonieusement accordés s'ajoutent aux difficultés des entreprises.

\* Les effets pervers des mesures prises (et mal appliquées) se manifestent notamment au niveau de la prime à l'exportation. Elle a cessé d'être payée. Or, de nombreuses entreprises l'avaient prise en compte dans leurs plans de développement, qui sont ainsi faussés, et l'ont incorporée dans leurs bilans - avec des conséquences fiscales.

\* L'instauration de la surtaxe sur les importations : son rapport est faible (et va en diminuant) et elle renforce la tendance à la fraude douanière.

*est ce que l'effet est...*

\* La plupart des PME ne subsistent que grâce à des procédés irrationnels et peu durables et grâce à la compréhension des banques, qui d'ailleurs se préparent à étaler leurs pertes sur plusieurs exercices, sous forme de provisions, de plus en plus difficiles à constituer, vu leur situation de trésorerie.

iii . Effets au niveau de l'environnement :

L'introduction de la TVA sur la distribution est considérée comme une erreur : inapplicable et largement inappliquée, au niveau des commerçants, car la pratique des factures est peu répandue.

iv . Effets au niveau de l'Administration :

Beaucoup d'entreprises éprouvent des difficultés à cause des délais de plus en plus longs que met l'Administration pour régler ses engagements. Cela réjaillit sur les services qu'offrent les banques à leurs clients, car les prêts de relais sont de plus en plus difficiles à consentir.

Conclusions

Les résultats observés - du point de vue des banques - sont assez décevants. Les investissements n'ont pas repris notablement, au contraire, on constate une tendance au désinvestissement.

Les mesures prises ont ajouté des effets pervers à une économie déjà rudement touchée par la crise et une administration mal préparée à faire appliquer correctement ces mesures.

b) SCIMPEX

i . Sur l'élaboration de PAS :

\* De l'avis du syndicat, ces mesures ont été insuffisamment étudiées, ne tenant assez compte du contexte particulier de l'économie ivoirienne.

\* On déplore un excès d'optimisme quant à la volonté et la capacité d'appliquer correctement les mesures d'incitation.

Les conséquences de ces mesures n'ont pas été (et en partie ne pouvaient pas être) correctement évaluées.

ii . Effets au niveau des entreprises :

\* Dans le meilleur des cas, les mesures d'incitation à l'exportation ne peuvent avoir qu'un effet limité, car l'industrie ivoirienne n'a pas une vocation exportatrice ; à l'origine, elle avait pour rôle de satisfaire le marché local, à la rigueur celui des pays limitrophes.

En conséquence, cette industrie n'a pas la taille - en termes de capacité de production - qui la pousserait impérativement à exporter sa production en excédent.

Plus tard, ont été créées des entreprises avec le but, défini à l'origine, d'exporter leurs produits; mais ce sont les filiales de grandes compagnies étrangères, dont les politiques et stratégies sont définies ailleurs.

iii . Effets sur l'environnement :

Ce qui précède a pour conséquence que l'industrie ivoirienne n'est pas tournée vers l'exportation, n'a pas de politique d'exportation, et manque de cadres avec le goût du risque.

En effet, il manque une classe d'entrepreneurs avec une vision plus globale. L'économie ivoirienne reposant sur la production agricole, les pouvoirs publics ont toujours eu comme objectif principal de défendre les cours agricoles. A un certain niveau, cela relève de la politique. A l'indépendance, les grands corps d'Etat se sont constitués : les meilleurs des cadres capables se dirigent, même aujourd'hui, vers les carrières administratives et politiques : c'est la voie royale pour l'élévation sociale (avec, souvent un pied dans l'agriculture : fréquence de fonctionnaires, voire ministres, exploitants par personne interposée des plantations).

iv . Effets sur l'Administration :

Le plus grand investisseur en Côte d'Ivoire depuis l'indépendance est l'Etat. Il n'a jamais eu une politique industrielle résolument tournée vers l'exportation, et surtout pour la transformation des produits finis destinés à l'exportation. Cette conception est récente ; jusqu'ici l'accent

était mis sur l'autosuffisance alimentaire.

La transformation des produits locaux nécessite un apport massif des capitaux. Condition : création d'un climat politique et économique favorable.

### Conclusions

De l'avis du syndicat des importateurs et exportateurs, l'amélioration sera longue : à condition de rédéfinir la politique économique et surtout industrielle, et l'appliquer. En attendant, des mesures partielles et mal appliquées ne changent pas grande chose.

#### c) Chambre de Commerce

##### i. Sur l'élaboration de PAS :

La Chambre de Commerce n'a pas participé à l'élaboration des mesures.

##### ii. Sur les effets au niveau des entreprises :

\* Les entreprises sont conscientes de la nécessité d'améliorer les systèmes et certaines activités avaient grand besoin d'aide. Mais la mise en place de la nouvelle réglementation a été en fait trop vite et insuffisamment préparée.

\* L'intérêt des changements n'est perçu qu'au moment où ils perdent de leur efficacité et s'estompent (non-paiement de la prime, dégressivité de la surtaxe).

\* Seul le secteur structuré a pu, tant bien que mal, s'adapter dans le sens voulu (restructuration, effort de recherche de nouveaux débouchés). Mais c'est sur ce secteur que se concentre la pression fiscale.

\* De plus, l'extension de la TVA au secteur de la distribution est encore loin de pouvoir donner les résultats escomptés. L'une des raisons : on estime que 50 % des ventes de biens en Côte d'Ivoire se fait en argent liquide.

##### iii. Sur les effets au niveau de l'environnement :

\* La hausse des droits de porte a conduit fatalement à l'aggravation

du phénomène de la fraude, désormais endémique, et contre lequel l'Administration n'a pas su se donner les moyens de contrôle adéquates.

\* Les opérateurs de l'économie n'ont pas confiance en l'efficacité et en la pérennité des mesures. Selon un avis très répandu le "modèle" de libéralisme n'est pas applicable à l'économie ivoirienne, tout au moins dans le contexte actuel.

iv. Sur les effets au niveau de l'Administration :

La Chambre de Commerce déplore une absence de concertation entre l'Administration et les autres acteurs de l'économie. Il y a beaucoup de colloques et séminaires, mais très peu suivis de décisions : on a l'impression que la machine administrative est bloquée. Cela est ressenti surtout au niveau de la simplification souhaitée des procédures administratives.

Conclusions

De l'opinion de la Chambre de Commerce, le résultat global des mesures prises dans le cadre des PAS est peu concluant. Noyées par la détérioration générale du contexte, ces mesures n'ont pas contribué à la création des conditions d'une reprise de la croissance économique.

## C. LES EVOLUTIONS

La succession des trois Programmes d'Ajustement Structurel, avec leur ensemble de mesures, dont quelques-unes touchent directement le secteur industriel, impose une analyse quantitative et qualitative sur 8 ans, afin d'avoir un aperçu de l'évolution de l'industrie ivoirienne.

Cette analyse ne peut pas aller dans la profondeur voulue, pour chaque mesure appliquée, ceci dépassant le cadre de la présente étude de cas, mais permet néanmoins d'apprécier, notamment par les résultats, aussi bien l'impact global de ces mesures que l'attitude adoptées par les industriels pour la défense ou la survie.

### C.1 - Appréciation quantitative des évolutions

Ce chapitre fait état de l'évolution des cinq indicateurs clés précisés par les termes de référence, sur la période allant de 1981, année de référence avant l'application des mesures arrêtées par le PAS 1, à 1988, année pour laquelle les indicateurs sont estimés, car un certain nombre d'entreprises n'ont pas encore expédié leur bilan.

Les renseignements ont été fournis par la Banque des données financières pour l'ensemble de la période et couvrent le secteur organisé, c'est-à-dire celui qui tient régulièrement une comptabilité, même simplifiée pour les PME, et communique des bilans annuels à la BDT, soit environ 450 entreprises industrielles, en moyenne. Pour les entreprises industrielles dissimulées dans le secteur informel, et dont le nombre est estimé entre 200 et 300, on ne possède pas de renseignements fiables, mais leur poids n'est pas assez important pour modifier sensiblement les évolutions des indicateurs identifiés pour le secteur industriel organisé.

#### a. Production industrielle manufacturière en valeur ajoutée

Cet indicateur reflète le mieux l'évolution de l'activité industrielle de la période, avec ses trois étapes successives :

- . 1982 - 1984 : dégradation
- . 1985 - 1986 : reprise
- . 1987 - 1988 : effondrement

L'annexe 1 présente, par les branches industrielles utilisées par la classification ivoirienne, l'évolution de la valeur ajoutée brute, par année .

Par grands secteurs et étapes. la situation se présente comme suit :

	(en milliards F CFA)			
	<u>1981</u>	<u>1983</u>	<u>1985</u>	<u>1988</u>
- industries minières	37	59	56	11
- industries agro-alimentaires	106	113	143	128
- industries textiles	35	57	63	48
- industries du bois	17	14	14	10
- industries chimiques (Y.C. caoutchouc, pétrole, mat. construction, diverses)	42	46	100	93
- industries mécaniques- électriques	30	32	29	23
- énergie électrique-eau	52	55	64	83
<b>TOTAL</b>	<u>319</u>	<u>376</u>	<u>469</u>	<u>396</u>

Ce tableau réclame plusieurs remarques :

i - Les valeurs présentées sont en francs courants, telles qu'elles sont centralisées sur la base des bilans annuels des entreprises.

Sans avoir des chiffres officiels sur l'évolution des prix à la consommation, on estime que l'inflation en Côte d'Ivoire a suivi les taux suivants :

1982	: 9,4 %
1983	: 5,9 %
1984	: 4,3 %
1985	: 1,8 %
1986	: 6,7 %
1987	: 5,4 %
1988	: 7,5 %

Au total, sur la période, le taux d'inflation, au prix du marché, dépasse 40 %, largement supérieur au taux de croissance de la valeur ajoutée totale 1988/1981, de 24 %. Toujours par rapports à 1981, année de référence, l'évolution des deux taux se présente comme ci-après :

	<u>Taux d'inflation cumulé</u>	<u>Taux de croissance de la VA (cumulé)</u>
1982	9,4	- 0,3
1983	15,3	17,9
1984	19,6	33,5
1985	21,4	47,0
1986	28,1	41,4
1987	33,5	25,1
1988	41,0	24,1

Il en résulte que, à l'exception de l'année 1982, le taux de croissance de la valeur ajoutée a été supérieur au taux d'inflation, jusqu'en 1987, quand la situation se dégrade brutalement et s'aggrave davantage en 1988.

En d'autres mots, la croissance de 24,1 % de la valeur ajoutée de l'ensemble du secteur industriel en 1988, par rapport à 1981, est apparente, car en réalité il y a eu, au contraire, une baisse d'activité de 17 % environ.

ii. Les seuls secteurs qui présentent des taux réels de croissance sont le secteur chimique et le secteur énergie électrique-eau.

Pour le premier secteur, les industries les plus dynamiques sont :

- les produits dérivés du pétrole, avec le redressement, en 1984, de la SIR - Société Ivoirienne de Raffinage (valeur ajoutée négative en 1981, positive avec 45 milliards en 1985 et 40 milliards en 1988) ;
- l'industrie du caoutchouc, avec des nouvelles plantations d'hévéa, qui ont permis de passer d'une production de caoutchouc naturel de 23.000 tonnes en 1981 à plus de 60.000 en 1988;

- les matériaux de construction qui, malgré la morosité du secteur bâtiments-travaux publics, ont réussi à améliorer leurs résultats d'exploitation et à développer leurs exportations (voir plus loin).

Pour le second secteur, les résultats reflètent plutôt l'augmentation des tarifs, décidée en 1984 (59,50 F CFA/KWH basse tension par rapport à 40,90 F CFA/KWH en 1981), qu'une augmentation de production (aucune nouvelle centrale n'est pas entrée en fonction pendant cette période, en dehors du remplacement de quatre turbines à gaz à la centrale thermique de Vridi).

iii . A l'intérieur des industries agro-alimentaires, on distingue :

- une très forte croissance du secteur huiles, avec les productions des nouvelles plantations de palmiers et palmistes ;

- le redressement du secteur boissons, après une longue situation difficile qui remonte avant 1981 (1978);

- la croissance relative du secteur des conserves, mais qui est due exclusivement aux conserves de poissons, car les conserves des fruits sont en déclin constant ;

- la baisse des activités dans le secteur les grains et farines (boulangeries retirées dans le secteur informel) et le secteur des autres industries alimentaires, malgré les efforts de redressement de l'industrie du sucre.

iv . Le secteur textile connaît, dans l'ensemble, une croissance assez bonne (quoi qu'inférieure de 4 % au taux d'inflation sur la période), mais répartie d'une manière inégale entre les sous-secteurs ;

- la production du coton brut égrené, la première transformation, augmente chaque année pour atteindre 113000 tonnes en 1988, mais plus de 80 % est vendue à l'état brut, à l'exportation, donc soumise aux prix internationaux, qui ont été très bas de 1986 à 1988; par conséquent, ce sous-secteur a enregistré de bons résultats jusqu'en 1985, pour ne les reprendre qu'à la fin de l'année 1988 (106 % taux de croissance 1988/ 1981, mais - 32 % pour 1986/1981);

- l'industrie de la deuxième transformation, filature tissage-impression, avec 20.000 tonnes de capacités, a connu, par contre, vers la fin de l'année 1987, une chute importante, qui s'est aggravé en 1988 (taux de -27 % pour 1988/1981);

cette situation est due principalement à l'effondrement du marché ivoirien (baisse des revenus à la suite de la crise prolongée, concurrence déloyale des pays de la sous-région, notamment le Nigéria, fraude non-maîtrisée et incontrôlée, etc) et l'écoulement de la production vers les marchés internationaux, à des prix inférieurs ;

- l'industrie de la troisième transformation, confection-bonneterie, n'a jamais été très développée en Côte d'Ivoire, mais des 13 entreprises enregistrées par la banque des données financières en 1981, 1982 et 1983, il n'en restent que 5 en 1988 ; on suppose que les autres continuent à fonctionner, mais retirées dans le secteur informel, à l'abri des contrôles et des impositions.

v . Le secteur du bois subit les mesures restrictives du gouvernement, face à la forêt en voie de disparition. L'interdiction des exportations des grumes et la chute brutale du marché ivoirien de meubles ont entraîné une baisse constante de l'activité du bois. En 1988, la valeur ajoutée du secteur représente 58 % seulement de celle réalisée en 1981, sans tenir compte de l'effet de l'inflation.

vi . Un secteur qui n'a pas répondu aux espoirs de la Côte d'Ivoire est celui du pétrole. Les deux gisements ouverts en off-shore ont atteint leur maximum de production en 1984, avec 1,1 million de tonnes de brut. Depuis, la production décroît chaque année et aujourd'hui l'une des exploitations est fermée (béliér) et l'autre ne peut satisfaire même les besoins en hydrocarbures du pays.

vii . La participation des PME à la création de la valeur ajoutée industrielle a baissé de 6 % environ, en 1981, à 3 % , estimé en 1988. Il semblerait que cette baisse n'est pas due autant à une réduction des activités des PME qu' au retrait de celles-ci dans le secteur informel, pour des raisons de survie.

#### b) Effectifs de l'industrie manufacturière

De 1981 à 1988 , l'industrie ivoirienne a perdu 11.800 emplois, sous les effets conjugués de la crise et des mesures internes des entreprises (voir annexe 2).

Par grands secteurs et étapes, l'évolution des effectifs se présente comme suit :

	<u>1981</u>	<u>1983</u>	<u>1985</u>	<u>1988</u>
- industries minières	784	730	722	262
- industries agro-alimentaires	45 136	39 405	40 871	33 844
- industries textiles	11 315	13 311	13 147	11 648
- industries du bois	7 565	6 996	7 380	6 262
- industries chimiques	17 037	17 725	18 840	19 570
- industries mécaniques et électriques	7 450	7 135	6 035	5 045
- énergie électrique-eau	5 001	5 249	5 561	5 818
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total	94.288	90.551	92.556	82.449

La tendance vers la baisse des effectifs a été interrompue en 1985, avec la reprise, mais a continué, un an après, au rythme de 2000 emplois perdus par an, en moyenne.

Les aspects les plus significatifs sont les suivants :

i - quelques secteurs présentent, en 1988, des effectifs supérieurs à ceux de 1981 ; ce sont :

- industries diverses, avec le développement des emballages en papier-carton et de l'impression-édition ;

- industries des huiles, des textiles et du caoutchouc, avec les nouvelles plantations de palmier et respectivement de coton et d'hévéa (activités agricoles, mais comptabilisées, dans le système ivoirien, ensemble, avec les premières transformations industrielles respectives) ;

- industries des produits dérivés du pétrole, avec le développement les exportations de ces produits.

ii . Les autres secteurs ont procédé en dégraissage des effectifs, parfois excessifs, dont :

- industries minières, avec la fermeture du gisement pétrolier Béliet et de la plupart des carrières (réduction 66 %) ;
- industries mécaniques et électriques, avec la réduction brutale des activités de montage, *ou induite ? lesquelles ?* décidée par les mesures du PAS 2 (réduction 36 %) ;
- matériaux de construction, avec la disparition des PME (nombre d'entreprises réduit de 19 en 1981 à 6 en 1988) ;
- autres industries alimentaires, notamment avec le programme de redressement de l'industrie du sucre SODESUCRE ( réduction 55 %) ;

c. Importations de demi-produits et matières premières pour l'industrie manufacturière

Les importations de demi-produits et matières premières pour l'industrie ivoirienne n'ont pas connu de grandes fluctuations pendant la période analysée (voir Annexe 3).

De 231 milliards de F CFA en 1981 à 210 milliards de F CFA en 1988, ces importations ont varié dans une fourchette qui a atteint le niveau le plus élevé de 294 milliards de F CFA en 1985, l'année de reprise (soit + 27 % par rapport à 1981) et le niveau le plus bas de 198 milliards de F CFA en 1987 (soit - 14 % par rapport à 1981)

Cette évolution, par grands secteurs et étapes, se présente comme suit :

	<u>1981</u>	<u>1983</u>	( en milliards F CFA)	
			<u>1985</u>	<u>1988</u>
- industries minières	-	-	-	-
- industries agro-alimentaires	37	50	55	54
- industries textiles	9	15	16	9
- industries du bois	-	-	-	-
- industries chimiques	160	178	196	126
- industries mécaniques-électriques	24	27	26	20
- énergie électrique-eau	1	2	1	1
<b>Total</b>	<u>231</u>	<u>272</u>	<u>294</u>	<u>210</u>

Le tableau ci-dessus exige quelques commentaires :

i Dans le secteur agro-alimentaire, le poids des importations est constitué par : le blé (pour les industries de transformation : boulangerie-pâtisseries, biscuiteries, pâtes alimentaires, etc), le thon (pour les conserveries de poissons), le lait en poudre (pour l'industrie laitière) et le tabac (pour l'industrie de cigares et cigarettes).

ii . Dans le secteur textile, il s'agit de jute, sisal et polypropylène (pour l'industrie de sacherie-corderie), fibres synthétiques et artificielles (pour les tissages en mélange et pour la bonneterie) et colorants (pour teinture-impression).

iii . Le secteur qui représente plus de deux tiers des importations est celui des industries chimiques, y compris le pétrole, les matériaux de construction et les industries diverses. Dans ce secteur, la facture pétrolière est la plus importante (80 % des importations du secteur et plus de 40 % des importations totales), suivi des produits chimiques diverses (peintures, engrais, pesticides, colles, plastiques, etc), des papiers et cartons (pour l'industrie d'emballages et pour l'impression), des clinkers (pour l'industrie du ciment) et biscuits d'argile (pour l'industrie du carrelage).

iv . Les importations du secteur mécanique-électrique comprennent tous les produits de première transformation des métaux ferreux et non-ferreux, pour lesquels il n'y a pas d'industrie locale, ainsi que les composantes de l'industrie de montage (voitures, camions, cycles, cuisinières, réfrigérateurs, climatiseurs, postes télévision, etc), très menacée par les mesures d'ajustement structurel.

#### d . Exportations de l'industrie manufacturière

On s'attendait que l'introduction de la prime à l'exportation, par les mesures du PAS 2, aurait une forte incitation auprès des industriels afin d'augmenter considérablement leurs exportations, notamment vers les marchés internationaux autres que celui de la CEAO.

Les résultats, présentés en Annexe 4, ne confirment pas cette attente. Sans essayer de faire l'analyse de l'impact de la prime à l'exportation, car d'autres études sont en cours à ce sujet, l'impression générale est que, avec quelques exceptions, les industriels qui exportaient avant l'octroi de

la prime ont continué d'exporter dans le même rythme et sur les mêmes marchés et ceux qui n'exportaient pas ont continué à ne pas exporter.

Le tableau synthétique, ci-après, illustre cette impression :

( en milliards F CFA)

	<u>1981</u>	<u>1983</u>	<u>1985</u>	<u>1988</u>
- industries minières	-	29	32	-
- industries agro-alimentaires	81	105	185	120
- industries textiles	34	51	48	62
- industries du bois	24	24	29	24
- industries chimiques	61	63	160	33
- industries mécaniques- électriques	11	11	10	13
- énergie électrique-eau	-	-	-	-
Total	211	283	464	252

Quelques précisions sont nécessaires :

i . Les exportations du pétrole, les seules des industries minières, ont débuté en 1983 - quand les deux exploitations fournissaient un peu plus de 1 million de tonnes de brut - et se sont arrêtées en 1987 - quand la production a baissé au-dessous des besoins locaux.

ii . Le secteur agro-alimentaire est représenté par :

- les conserves de fruits, qui ont progressé malgré les difficultés de l'industrie d'ananas, surtout sous forme de jus et pulpe (8 % du total secteur) ;

- les conserves de thon qui ont presque doublé (29 % du total secteur) malgré les importations des zones de plus en plus éloignées (Sud Atlantique, océan Indien) ;

- les produits dérivés de café-cacao, qui se maintiennent à un niveau constant (59 % du total secteur) après avoir connu des niveaux plus élevés entre 1984 et 1987.

iii . Le secteur textile a fait un réel effort d'exporter ses productions, compte tenu de l'effondrement du marché local, pour les tissus et la confection.

Mais 70 % des exportations de ce secteur sont dus au coton brut, avec une production qui passe de 55.000 tonnes en 1981 à 113.000 tonnes en 1988 (estimation), sans que les capacités de transformation locale suivent cette augmentation et qui restent toujours à 20.000 tonnes, environ.

iv . Les exportations du secteur bois appartiennent exclusivement à la première transformation - des sciages, déroulés et tranchés. Si les valeurs des exportations restent constantes, les quantités diminuent chaque année, avec les mesures restrictives prises par l'état.

v . Dans le secteur chimique, on distingue :

- premièrement, les produits de raffinage du pétrole, qui suivent la courbe des exploitations : 46 milliards de F CFA en 1981, 41 milliards de F CFA en 1983, 126 milliards de F CFA en 1985, pour tomber à 3 milliards de F CFA en 1988 (notamment bitume et huiles) ;

- deuxièmement, dans les industries chimiques proprement dites, seuls les produits en plastique connaissent un développement continu ( de 2 milliards de F CFA en 1981 à 6 milliards de F CFA en 1988), alors que les produits de cosmétique, après un record de plus de 6 milliards de F CFA d'exportations en 1986 tombent à moins de 2 milliards de F CFA en 1988. Les engrais, les pesticides et les peintures participent d'une manière insignifiante aux exportations ivoiriennes ;

- troisièmement, le caoutchouc naturel connaît une progression constante des exportations, suivant l'augmentation continue de la production, sur les nouvelles plantations.

vi . Dans les industries mécaniques et électriques, il y a deux secteurs :

- les exportations de véhicules montés sur place ont chuté à la suite des mesures du PAS 2 concernant le secteur du montage. Seule l'activité de montage des camions Mercedes et DAF continue avec difficulté, pour satisfaire les demandes des pays de l'Afrique de l'Ouest. Dans cette activité de montage véhicules, sa part dans les exportations du secteur mécaniques électrique est tombée de 45 % en 1981 à 30 % en 1988 et continue à chuter ;

- par contre, les tubes en acier et aluminium et les tôles ont été exportées dans la sous-région d'une façon spectaculaire : de 2 milliards de F CFA en 1981, ces exportations ont atteint 7,5 milliards de F CFA en 1988.

Un aspect significatif dans l'évolution des exportations est que si jusqu'en 1982 l'industrie ivoirienne importait plus qu'elle exportait, à partir de 1983 la situation s'est renversée et y est restée depuis :

Solde exportations/importations de l'industrie ivoirienne

( en milliards F CFA)

	<u>1981</u>	<u>1983</u>	<u>1985</u>	<u>1988</u>
- industries minières	-	29	32	-
- industries agro-alimentaires	44	55	130	66
- industries textiles	25	36	32	53
- industries du bois	24	24	29	24
- industries chimiques (99)	(99)	(115)	(36)	(93)
- industries mécaniques-électriques	(13)	( 16)	(16)	( 7)
- énergie-électrique-eau	(1)	( 2)	( 1)	( 1)
Total	<u>(20)</u>	<u>11</u>	<u>170</u>	<u>42</u>

e . Investissements dans l'industrie manufacturière

L'annexe 5 montre que, avec quelques exceptions, les investissements industriels ont connu un net ralentissement depuis l'application des mesures d'ajustement structurel, ce qui dénote une certaine méfiance de la part des industriels, qui préfèrent adopter une politique d'attentisme.

Une synthèse de l'évolution des investissements industriels expose mieux cette tendance :

	cumulés jusqu'en	( en milliards F CFA) investissements annuels		
		<u>1981</u>	<u>1983</u>	<u>1985</u>
- industries minières	76	94	7	-
- industries agro-alimentaires	437	17	22	21
- industries textiles	60	7	7	13
- industries du bois	23	3	4	2
- industries chimiques	253	24	17	12
- industries mécaniques-électriques	31	3	3	2
- énergie électrique-eau	319	40	38	21
Total	1.199	188	98	71

Ce tableau nécessite quelques explications :

- i. Dans le secteur minier, les investissements ont été concentrés sur l'exploitation pétrolière, porteuse de beaucoup d'espoir au début de la crise. Les résultats décevants de cette exploitation ont réduit les efforts d'investissements de 110 milliards de F CFA en 1982 et 94 milliards de F CFA en 1983 à 7 milliards de F CFA en 1985, 1 milliard de F CFA en 1987 et puis rien en 1988.
- ii. Dans le secteur agro-alimentaire, les investissements les plus importants ont été effectués pour la création de nouvelles plantations de palmier à huile (PALMINDUSTRIE) et pour le redressement de l'industrie de sucre (SODESUORE)
- iii. Les industriels du secteur textile, après les mesures du PAS 2, ont commencé à faire l'importants efforts d'investissement en matériel de haute performance, à l'amont de la filière - filature/tissage/impression. Plus de 10 milliards de F CFA ont été investi entre 1986 et 1988 et 16 autres milliards de F CFA sont prévus pour 1989-1990 (hors égrenage). Les autres investissements du secteur (près de 20 milliards de F CFA entre 1985 et 1989) concernent justement les nouvelles plantations et unités d'égrenage de coton.

iv . Les investissements du secteur du bois appartiennent aux entreprises de la première transformation et portent sur les équipements de sciage, à la suite des interdictions d'exportation de grumes, et les matériels de transport lourd (grumiers).

v . Le secteur chimique présente les caractéristiques suivantes :

- au début de la période, en 1982 et 1983, l'industrie des produits dérivés du pétrole a effectué un important investissement pour la restructuration de la raffinerie et ensuite il n'ya eu que des investissements d'entretien ;

- dans l'industrie du caoutchouc, des investissements importants ont été effectués pour la création de nouvelles plantations d'hévéa (27 milliards de F CFA de 1984 à 1986) ;

- dans l'industrie chimique proprement dite, seul le secteur des plastiques à investi dans de nouvelles capacités, alors que les autres secteurs se sont contentés d'investissement d'entretien (même pas de renouvellement) ;

- l'industrie de matériaux de construction n'a pratiquement pas fait de nombreux investissements, alors que l'industrie d'emballages en papier-carton a réalisé plus de 6 milliards de F CFA d'investissement lors des trois dernières années (construction d'une nouvelle usine à Yopougon).

vi - Les industries mécaniques et électriques n'ont fait que des investissements d'entretien, compte tenu des mesures restrictives à l'égard du développement de ce secteur.

vii . Dans l'énergie électrique, les investissements ne concernent que partiellement la production (4 turbines à gaz achetées en 1984, lors de la grave sécheresse qui a sévi le secteur hydroélectrique), la majeure partie étant destinée au secteur de la distribution.

Les commentaires faites plus haut font souligner un aspect très significatif de l'effort d'investissement industriel effectué pendant la période 1982 - 1988 : les gros investissements signalés appartiennent exclusivement à l'Etat - exploitation pétrolifère ; nouvelles plantations de palmier à huile,

de coton ou de caoutchouc ; redressement de grandes sociétés d'Etat SODESUORE, SIR (raffinerie) et autres.

Les investisseurs privés, à l'exception du secteur textile (filature/tissage/impression), des plastiques, des emballages en papier-carton et du bois (sciages), manifestent une attitude attentive, voire méfiante, face aux mesures prises par l'Etat aussi bien dans le cadre des Programmes d'Ajustement Structurel, que dans le cadre plus général de lutte contre les effets de la crise.

### C.2 - Appréciation qualitative des évolutions dans chacun des quatre groupes d'entreprises analysées

Dans le cadre de l'industrie ivoirienne, le groupement des activités suivant les critères définis par les termes de référence présente l'aspect suivant :

Catégorie A : activités opérant sur matières premières locales et servant le marché local

- extraction pétrole
- carrières
- plats cuisinés-traiteurs industriels
- boissons et glaces alimentaires
- corps gras alimentaires
- sucre, confiserie
- filature - tissage - impression du coton
- confection -bonneterie
- menuiserie bois
- meubles
- articles en caoutchouc
- réparation véhicules
- réparation autres équipements mécaniques et électriques
- éditions
- articles publicitaires
- orfèvrerie
- énergie électrique- eau

Catégorie B : activités opérant sur intrants importés et servant le marché local

- minoteries
- boulangeries
- pâtisseries
- biscuiteries et pâtes alimentaires
- sacherie-ficelerie
- articles chaussants
- produits dérivés du pétrole
- engrais, pesticides
- peintures, vernis
- cosmétiques
- articles en plastique
- colles, autres produits chimiques
- carrelages
- ciment et articles en ciment
- construction matériel de transport
- construction machines mécaniques et électriques
- métallisation
- articles en papier- carton
- impression

Catégorie c : activités opérant sur matières premières locales et servant principalement le marché international

- conserves de fruits
- poissons et crustacés congelés
- produits dérivés du café-cacao
- coca rapé
- égrenage coton
- première transformation du bois
- caoutchouc naturel

Catégorie D : activités opérant sur intrant importés et servant le marché international

- conserves de poisson

Evolutions des indicateurs-clés par catégories

Regroupant les mêmes renseignements obtenus auprès de la Banque des données financières par les quatre catégories examinées, on obtient les évolutions suivantes :

( valeurs en milliards F CFA)

<u>Catégorie A</u>	<u>1981</u>	<u>1983</u>	<u>1985</u>	<u>1988</u>
-valeur ajoutée	197	227	264	210
% du total industrie	61,8 %	60,4 %	56,4 %	53,0 %
- effectifs	53 068	48 240	48 739	42 987
% du total industrie	56,3 %	53,4 %	52,7 %	52,2 %
- importations	30	38	40	34
% du total industrie	13,0 %	14,0 %	13,6 %	16,3 %
- exportations	31	74	101	41
% du total industrie	14,7 %	26,1 %	21,7 %	16,3 %
- investissements	817 *)	152	66	41
% du total industrie	68,1 %	80,8 %	67,3 %	57,7 %

• \*) cumulés

On s'aperçoit que cette catégorie est de loin la plus importante de l'industrie ivoirienne. Quoi que la part de la valeur ajoutée décroît chaque année, elle est supérieure à 50 % de l'ensemble des valeurs ajoutées dégagées par l'industrie. Même observation est à faire en ce qui concerne les effectifs qui représentent toujours plus de la moitié de la main-d'oeuvre employée par l'industrie.

Le poids relativement peu élevé des importations confirme la vocation de cette catégorie de valoriser les matières premières locales.

Les exportations sont relativement peu importantes et sont dues essentiellement au pétrole brut (pour les années 1983 et 1985) et aux efforts des industriels du coton et des huiles brutes, pour les quantités qui excèdent les besoins du marché local.

Pour les années 1983 et 1985, si on élimine l'influence des exportations de pétrole, les ratios deviennent 15,9 % et respectivement 14,7 %, ce qui les alignent aux ratios des autres années.

Cette situation est contraire aux attentes des PAS successifs, qui visaient un développement vertigineux des exportations des entreprises de cette catégorie orientée presque exclusivement vers le marché national.

Cette catégorie d'activités comprend celles où l'Etat ivoirien est l'un des principaux actionnaires, sinon l'unique : extraction pétrole, huile, sucre, énergie électrique-eau. Ceci explique aussi bien la part très importante des investissements bruts cumulés en 1981 que celles des investissements annuels - supérieurs à 50 % du total des investissements.

On remarque néanmoins que, faisant suite aux mesures de désistement progressif de l'Etat à la participation aux investissements industriels, la part des investissements de cette catégorie A dans le montant total des investissements industriels annuels descend de 80 % en 1983 à 58 % en 1988.

Catégorie B

(valeurs en milliards F CFA)

	<u>1981</u>	<u>1983</u>	<u>1985</u>	<u>1988</u>
- valeur ajoutée	76	84	132	116
% du total industrie	23,8 %	22,8 %	28,1 %	29,4 %
- effectifs	19 123	18 885	17 064	14 112
% du total industrie	20,3 %	20,8 %	18,4 %	17,1 %
- importations	189	217	237	153
% du total industrie	81,8 %	79,7 %	80,6 %	72,8 %
- exportations	69	70	165	37
% du total industrie	32,7 %	24,7 %	35,6 %	14,7 %
- investissements	281 *)	25	13	13
% du total industrie	23,4 %	13,3 %	13,3 %	18,4 %

\*)cumulés

Le caractère prédominant de cette catégorie d'importer ses intrants pour le marché local est illustré par le poids très important de ses importations sur le total des importations pour l'industrie, soit 80 %, en moyenne, sauf l'année 1988, où agissent plusieurs facteurs : une facture pétrolière

plus allégée, une réduction importante de l'activité de montage véhicules, une activité plus réduite des constructions mécaniques et électriques, ainsi que des produits chimiques, notamment engrais.

Si on élimine le poids des produits pétroliers réalisés par la raffinerie à partir de pétrole importé, le ratios des exportations de la catégorie B se situent autour de 10 %.

La part de la valeur ajoutée de cette catégorie augmente chaque année, pour arriver à 30 % environ, en 1988, ce qui dénote que, malgré les contraintes des mesures des PAS (le secteur le plus frappé par ces mesures), les activités représentées, avec quelques exceptions, réussissent à se maintenir et même à obtenir de bons résultats

Evidemment, cette santé apparente se traduit par une perte de 5000 emplois entre 1981 et 1988, soit plus d'un quart des effectifs de 1981.

Cette catégorie comprend des activités où l'investissement privé domine largement. Les faibles parts des investissements annuels confirment l'impression que les industriels hésitent à investir dans de nouvelles capacités, se contentant de maintenir les installations actuelles en état, sinon à les laisser se dégrader. Le ratio moyen des investissements annuels est inférieur à la part que les investissements cumulés de cette catégorie représentaient en 1981

N.B. l'augmentation du ratio en 1988 est apparente, car la valeur absolue est constante à 13 Milliards de F CFA .

Catégorie	(valeurs en milliards F CFA)			
	1981	1983	1985	1988
- valeur ajoutée	44	62	70	69
% du total industrie	13,8 %	16,5 %	14,9 %	17,4 %
- effectifs	21 106	22 119	25 485	24 490
% du total industrie	22,4 %	24,4 %	27,5 %	29,7 %
- importations	3	4	3	4
% du total industrie	1,3 %	1,5	1,0 %	1,9 %
- exportations	97	120	178	147
% du total industrie	46,0 %	42,4 %	38,4 %	58,3 %
- investissements	99*)	11	19	16
% du total industrie	8,3 %	5,9 %	19,4 %	22,5 %

\*) cumulés

La vocation exportatrice de cette catégorie, à partir de la valorisation des ressources naturelles du pays, est illustrée par le taux très élevé de ses exportations, qui dépassent, en moyenne 50 % du total des exportations de l'industrie. Par contre, les importations ne représentent que des ratios compris entre 1 et 2 % du total des importations de l'industrie.

Les entreprises de cette catégorie ont été, dès le début, conçues pour exporter, à partir des matières premières locales, surtout pour lesquelles il n'ya pratiquement pas de consommation locale (conserves de fruits, produits dérivés du café-cacao, coco rapé, caoutchouc naturel). Pour le coton, les exportations représentent le surplus que les industriels ne sont pas encore en mesure de transformer et pour le bois, les activités de deuxième et surtout de troisième transformation n'ont jamais réussi à se développer d'une manière notable.

Le tableau ci-dessus met en évidence que les activités de cette catégorie se portent bien : effectifs en croissance (sauf pour les deux dernières années, où on constate une légère contraction), investissements soutenus, valeur ajoutée en croissance continue.

Les mesures d'ajustement structurel n'ont pratiquement pas eu d'effets directs sur les entreprises de cette catégorie, sauf l'introduction de la prime à l'exportation, qui leur a été accordée comme " un cadeau". En effet, ces entreprises à vocation exportatrice ont continué à produire les mêmes produits, pour les exporter vers les mêmes marchés et, donc, pour continuer à faire ce qu'elles faisaient depuis plus de dix ans; on leur a accordé des sommes considérables, sous forme de prime à l'exportation, qui n'avaient, en réalité, rien à compenser: les surtaxes et surcharges à l'importation ne les concernaient pas (les importations sont infimes et, de toute manière on bénéficie toujours de l'admission temporaire) et les éventuelles compensations des coûts élevés des facteurs de production n'ont pas eu d'effet sur les prix de vente et la compétitivité, car dans tous les cas ce sont les prix mondiaux qui prévalent. D'où, l'un des paradoxes du système : plus les prix mondiaux augmentent, plus les primes accordées aux entreprises exportatrices sont élevées, sans que celles-ci fassent le moindre effort complémentaire.

D'ailleurs, les entreprises exportatrices sont conscientes de la fragilité de cette prime, car elles ne l'ont utilisée ni pour réduire les prix de vente, ni pour réaliser de nouveaux investissements, mais pour augmenter les dividendes de fin d'exercice.

Les bons résultats des entreprises appartenant à cette catégorie confirment les choix stratégiques que le Schéma directeur du développement industriel de la Côte d'Ivoire a proposé au gouvernement et que celui-ci a adopté. C'est par la valorisation poussée des matières premières locales qu'on peut assurer le développement économique du pays, notamment quand les mêmes matières premières non-transformées rencontrent d'énormes difficultés d'écoulement sur les marchés internationaux (prix extrêmement bas, quotas, etc).

Les industriels sont persuadés que leurs créneaux sont porteurs, mais hésitent toujours avant de se lancer dans des investissements nouveaux, car les pouvoirs publics n'ont pas encore réussi à leur créer un vrai cadre incitatif à l'investissement, à l'exploitation et à l'exportation. Les actions ponctuelles que l'administration prend pour "gérer la crise" ne sont pas en mesure à motiver les promoteurs à investir, c'est plutôt le contraire qui se produit.

Catégorie D

(valeurs en milliards F CFA)

	<u>1981</u>	<u>1983</u>	<u>1985</u>	<u>1988</u>
- valeur ajoutée	2	3	3	1
% du total industrie	0,6 %	0,8 %	0,6 %	0,2 %
- effectifs	991	1 307	1 268	860
% du total industrie	1,0 %	1,4 %	1,4 %	1,0 %
- importations	9	13	14	19
% du total industrie	3,9 %	4,8 %	4,8 %	9,0 %
- exportations	14	19	20	27
% du total industrie	6,6 %	6,7 %	4,3 %	10,7 %
- investissements	2 *)	-	-	1
% du total industrie	0,2 %	-	-	1,4 %

\*) cumulés

Les deux entreprises qui constituent cette catégorie appartenaient initialement aux entreprises de la catégorie C, mais la source de matières premières étant tarie, elles ont dû faire appel aux importations, afin de survivre.

Il s'agit des entreprises de conserves de poissons, qui ont été construites quand le thon se trouvait encore dans le Golfe de Guinée et qui exportaient la totalité de leur production en France. Avec la disparition du thon des eaux du golfe, les industriels ont continué leurs activités, mais avec du thon importé qui provient du Sud de l'Atlantique et même de l'Océan Indien. Quand le thon se trouvera de nouveau dans le Golfe de Guinée, processus cyclique d'après les spécialistes, les deux entreprises seront réintégrées dans la Catégorie C.

Les entreprises de la Catégories D suivent les mêmes bons résultats que celles de la Catégories C, mais avec plus d'inquiétude quant à la disponibilité de leur matière première. Les investissements annuels sont presque nuls, des réductions d'effectifs ont été effectuées depuis trois ans et la valeur ajoutée s'amenuise, en raison des coûts de plus en plus élevés de la matière première de base-le thon.

#### Actions d'adaptation des entreprises appartenant aux catégories analysées

Les mesures d'ajustement structurel, notamment celles du PAS 2, ont été décidées et appliquées sans que les principaux acteurs, les industriels soient consultés et, de ce fait, préparés pour s'adapter.

Par conséquent, ces mesures les ont pris au dépourvu et les programmes de mise en oeuvre des nouvelles réformes n'ont pas tenu compte du temps nécessaire aux industriels à les comprendre, les assimiler et essayer de les appliquer, sans perturber complètement leurs activités.

Techniquement inadaptées à la satisfaction des marchés extérieurs, chargées des sureffectifs à faible productivité, protégées sur le marché intérieur par des régimes trop généreux et mal conçus, les entreprises industrielles ivoiriennes ont été brutalement placées en porte-à-faux sur leurs capacités d'efficacité et de compétitivité.

Mais, outre leurs propres problèmes internes, les industries ont du subir des contraintes de l'environnement, qui constituaient autant de surcharges importantes : coûts des facteurs, fiscalité, freintes imposées par le cadre administratif.

Les entreprises ont réagi dans leur domaine de compétence, en cherchant à appliquer des solutions rapides et à moindre coût.

Ainsi, presque toutes les entreprises ont procédé à des réductions des effectifs, ce qui a entraîné une perte de 12.000 emplois, depuis 1981.

Ensuite, les actions de formation du personnel se sont fortement développées, afin d'améliorer les performances et la maîtrise des diverses techniques, ce qui a permis la réduction du personnel expatrié de presque 900, ce qui représente environ 50 % de leur nombre recensé en 1981.

Des actions de restructuration et notamment d'investissement ont eu lieu, mais d'une manière inégale :

- Catégorie A : au total, les entreprises de cette catégorie ont investi entre 1982 et 1988 un volume total de 656 milliards de F CFA, ce qui représente 80 % par rapport aux investissements cumulés jusqu'en 1981.

Cependant, on doit faire les précisions suivantes :

- deux tiers de ce volume d'investissements ont été réalisés de 1982 à 1984, c'est à dire avant les mesures du PAS 2 ;
- les investissements faits dans les secteurs de l'Etat (extraction pétrole, huile, sucre, énergie électrique-eau) totalisent 600 milliards de FCFA, c'est à dire 91 % du total des investissements de cette catégorie, dont 397 milliards de F CFA, soit deux tiers également réalisés entre 1982 et 1984 ;
- les investissements du secteur privé totalisent 56 milliards de F CFA, dont 39 millions de F CFA, soit 70 % ont été réalisés entre 1985 et 1988, c'est à dire après les mesures d'ajustement structurel.

Ceci dénote une préoccupation plus profonde des industriels du secteur privé que ceux du secteur de l'état, à améliorer les potentialités et les résultats de leurs entreprises. La motivation est évidemment différente, car les premiers luttent pour leur survie.

Les actions de restructuration/modernisation les plus significatives se sont produites dans les secteurs suivants :

- filature/tissage/impression du coton, où il a été procédé d'abord à une forte concentration industrielle, passant de 8 grosses entreprises, en 1981, à 3 groupes puissants, en 1988 : Ets Confreville, COTIVO et UTEXI ;

ensuite, un programme de 17 milliards de F CFA de nouveaux investissements a été lancé, qui vise la modernisation des installations et surtout leur adaptation au marché international. D'ailleurs, ce secteur est le seul de cette catégorie dont les exportations se sont diversifiées, passant du cadre sous-régional au cadre international. Si le secteur évolue dans le sens souhaité par les industriels (transformation 50 % du total coton ivoirien, par rapport à 20 % actuellement), il devra passer à la Catégorie C ;

- boissons, où a assisté également à une concentration de la production dans les capacités disponibles à Abidjan, abandonnant les petites unités créées à l'intérieur du pays, durant les années 70, ( 3 au total). En même temps, des mesures de modernisation des installations ont été prises, ce qui a exigé un coût d'investissements de 9 milliards de F CFA, entre 1985 et 1988 seulement.

Dans les autres secteurs, on peut noter l'effort de certains fabricants de meubles, qui ont réussi à exporter, à partir de 1985, plus de 2 milliards de F CFA par an, alors qu'en 1982 on n'exportait que 0,7 milliards de F CFA. Ce résultat est directement lié à un effort d'investissement qui représente 3,5 milliards de F CFA depuis 1985 seulement, alors qu'en 1981 les investissements cumulés sur 20 ans ne représentaient que 1,4 milliard F CFA.

Les PME des autres secteurs ont disparues pour la plupart, réfugiées vraisemblablement dans l'informel : 30 garages, 40 ateliers de réparations diverses et d'entretien mécanique-électrique, 20 imprimeries, 10 ateliers d'habillement.

- Catégorie B : au total, les entreprises de cette catégorie ont investi entre 1982 et 1988 un volume total de 157 milliards de F CFA, ce qui représente 55 % par rapport aux investissements cumulés jusqu'en 1981.

Sur ces investissements, 88 milliards de F CFA, soit 55 % ont été utilisés de 1982 à 1984 et 69 milliards de F CFA, soit 45 % depuis l'application des nouvelles mesures d'ajustement.

Comme on l'a fait remarquer plus haut, les entreprises de cette catégorie ont été le plus frappées par les nouvelles mesures. Il s'agit des activités d'import-substitution, avec lesquelles a démarré le développement de l'industrie ivoirienne, comme dans tous les pays en développement.

En éliminant la raffinerie, où l'Etat ivoirien détient 50 % du capital, dans les autres entreprises l'Etat ne possède que des parts symboliques, qui

qui ne dépassent pas 10 % du capital. Il s'agit donc des activités créées, financées et dirigées presque exclusivement par des promoteurs appartenant au secteur privé, national ou étranger. Ceci ne veut pas dire que c'est la raison pour laquelle toutes les mesures négatives frappent ces activités, mais c'est évidemment la raison de l'acharnement de toutes les tracasseries administratives (douanes, impôts, contrôle prix, etc).

Le secteur le plus actif de cette catégorie est celui des emballages : en fibres textiles, en papier-carton, en métal et en plastique. Sur les 69 milliards de F CFA investis par l'ensemble des entreprises constituant la catégorie B, entre 1985 et 1988, plus d'un tiers appartient aux industries d'emballages. D'ailleurs, l'appartenance de ces industries à la Catégorie B est formelle, parce que leurs produits - les emballages - sont achetés localement par les utilisateurs, pour la plupart des secteurs de l'agriculture et de l'industrie qui y exportent leurs productions. En réalité, les emballages sont destinés à l'exportation, en accompagnant les produits emballés exportés.

L'aspect le plus significatif de l'industrie d'emballages est leur politique de regroupement et de diversification qui se manifeste depuis 1985. On signale la création de certains groupes (Carnaud, Charfa), qui rachètent différentes entreprises, qu'ils intègrent dans une stratégie de groupe, afin de pouvoir offrir à leurs clients une diversité de types d'emballages. Pour l'instant, on a assisté à des actions d'achat d'unités d'emballages en plastique par des producteurs d'emballages en métal, papier-carton ou fibres textiles, mais on s'attend à d'autres opérations, si l'activité industrielle redémarre.

Un autre secteur dynamique est celui des chaussures en plastique (le cuir n'existe pas en Côte d'Ivoire, ni industrie de transformation), qui a investi plus de 6 milliards de F CFA entre 1985 et 1988. Mais c'est un secteur qui cherche, lui aussi, refuge dans l'informel, car en 1981 on enregistrait 15 entreprises, en 1984 on connaissait 23, 30 en 1986, pour retrouver en 1988 - seulement 10.

Mais le secteur le plus frappé par les nouvelles mesures est celui de montage (véhicules, cycles, réfrigérateurs, cuisinières, climatiseurs, postes de radio et de télévision, etc.). Non seulement les nouveaux investissements

sont presque nuls, mais le nombre d'entreprises disparues est inquiétant, notamment que cette fois il ne s'agit pas d'un recul vers le secteur informel. On dénombre au moins 4 usines de montage véhicules (sur 9 au total) et environ 15 unités de montage d'autres d'articles (sur 30 au total) qui n'existent plus en 1988, disparitions qui ont eu lieu entre 1985 et 1987.

- Catégorie C : entre 1982 et 1988, les entreprises de cette catégorie ont effectué des investissements d'un montant total de 109 milliards de F CFA, soit 10 milliards de plus que les investissements cumulés jusqu'en 1981.

Ce qui caractérise les entreprises appartenant à cette catégorie est leur dynamisme, à l'exception des conserves de fruits; 71 milliards de F CFA ont été investis depuis 1985 par les secteurs les plus porteurs : plantations et égrenage coton (23 milliards de F CFA), plantations et préparation caoutchouc naturel (20 milliards de F CFA), scieries et véhicules pour la première transformation du bois (11 milliards de F CFA), produits de café-cacao et noix de coco (17 milliards de F CFA).

En même temps, une autre caractéristique porte ombrage à ce dynamisme : en dehors de quelques nouvelles présentations des tablettes de chocolat par CHOCODI et des jus de fruits par SAFCO, aucun nouveau produit n'a pas été étudié et réalisé par les entreprises de cette catégorie.

Par contre, les efforts des industriels ont été dirigés vers la diversification des marchés d'exportation, autres que les pays de la CEA0 ( le café soluble ivoirien est vendu actuellement en Chine et le chocolat aux Etats Unis).

Exceptée la fermeture de l'usine de conserves d'ananas SALCI-OND, on n'a pas enregistré d'autres disparitions d'entreprises, mais de nouvelles créations non plus.

- Catégorie D : les deux conserveries de poissons n'ont pas fait trop d'efforts d'investissements nouveaux : sur les 7 dernières années, 1 milliards de F CFA seulement a été investi, pour maintenir les capacités de production en état.

Etant des filiales de deux sociétés françaises (SOPHQUET et PECHE ET FROID), le seul marché d'exportation reste la France, dans le réseau des sociétés - mères.



Ce tableau exige quelques explications :

i . Les résultats négatifs de la Catégorie A proviennent exclusivement des secteurs appartenant à l'Etat : exploitation pétrolière (98 milliards de F CFA de pertes en 1982, 87 en 1983, 19 en 1985 et 28 en 1988), production sucre (41 milliards de F CFA de pertes en 1982, 25 en 1983, pour devenir rentable à partir de 1985) et énergie électrique ( 1 milliard de F CFA de bénéfice en 1982, mais 5 milliards de pertes en 1983, 14 en 1985 et 8 en 1988).

ii . La même remarque est valable pour le résultat négatif de la Catégorie B en 1983, dû aux pertes enregistrées par la SIR (raffinerie) de 12 milliards de F CFA.

iii . Les activités qui présentaient des résultats négatifs au début de la période, pour redresser la situation jusqu'en 1988, sont : boissons et glaces alimentaires (1,3 milliards de F CFA de pertes en 1982 et 1,6 en 1983, mais des résultats positifs de 1,6 milliards en 1985 et 4,7 milliards en 1988), produits de café-cacao (0,6 milliards de pertes en 1982, mais 1 milliard de bénéfice en 1983 et 1985 et 3 milliards en 1988), caoutchouc naturel (0,1 milliard de pertes en 1982 et 0,3 en 1985, mais 3,4 milliards de bénéfice en 1988).

iv . Inversement, les activités qui présentaient des résultats positifs au début de la période, mais qui se sont dégradés jusqu'en 1988 sont ; filature/tissage/impression du coton (4,3 milliards de bénéfice en 1982, mais 3,4 milliards de pertes en 1988), montage véhicules (0,8 milliard de bénéfice en 1981, 0,7 milliard de pertes en 1988), conserves de poisson (0,2 milliard de bénéfice en 1982, 0,7 milliard de pertes en 1988).

Enfin, un autre élément qui mérite d'être pris en considération pour mieux apprécier les résultats des entreprises est le montant des taxes et impôts payés à l'Etat, autres que la TVA et ceux liés aux importations et exportations :

(valeurs en milliards de F CFA)

	<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>1985</u>	<u>1988 (est)</u>
- Catégorie A	33	35	40	39
% de la production vendue	10 %	9 %	8 %	10 %
- Catégorie B	8	8	10	12
% de la production vendue	2,1 %	1,9 %	1,8 %	3 %
- Catégorie C	8	8	11	9
% de la production vendue	6,9 %	5,5 %	5,1 %	4,9 %
- Catégorie D	-	-	-	-
% de la production vendue	-	-	-	-
Total	49	51	61	60
% de la production vendue	5,9 %	5,2 %	4,8 %	6 %

Il apparaît que la pression de la fiscalité directe s'est maintenu au même niveau qu'au début de la période. Malheureusement, les données de la fiscalité indirecte et celle de porte font défaut, car il semblerait que la pression de celles-ci est jugée par les industriels, insupportables.

**EVOLUTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE MANUFACTURIERE**  
**EN VALEUR AJOUTEE**

Milliards F CFA

N°	BRANCHE INDUSTRIELLE	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988 estim.
05	Extraction minerais et minéraux	37	43	59	69	56	34	18	11
06	Travail des grains et farines	17	14	14	13	15	14	16	13
07	Conservation et préparation alimentaires	18	16	19	24	23	21	25	20
08	Boissons et glaces alimentaires	17	17	16	16	19	21	23	24
09	Corps gras alimentaires	21	23	30	56	50	37	41	42
10	Autres industries alimentaires	33	17	34	32	36	41	23	29
11	Textiles et habillement	35	47	57	57	63	48	46	48
12	Cuir et articles chaussants	3	3	3	3	4	2	2	1
13	Bois	17	13	14	14	14	15	15	10
14	Produits dérivés du pétrole	-	5	1	31	45	50	36	40
15	Industries chimiques	19	19	20	20	23	25	22	18
16	Industries du caoutchouc	7	6	7	12	11	10	11	15
17	Matériaux de construction	5	6	6	6	6	7	7	7
18	Première transformation des métaux	-	-	-	-	-	-	-	-
19	Matériel de transport	10	9	9	8	8	9	7	5
20	Industries mécaniques et électriques	20	23	23	20	21	25	25	18
21	Industries diverses	8	7	9	9	11	15	13	12
22	Energie électrique gaz-eau	52	50	55	36	64	77	69	83
	<b>TOTAL</b>	<b>319</b>	<b>316</b>	<b>376</b>	<b>426</b>	<b>469</b>	<b>451</b>	<b>399</b>	<b>396</b>

## EVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE

N°	BRANCHE INDUSTRIELLE	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988 estim.
05	Extraction minéraux et minéraux	784	681	730	664	722	398	327	262
06	Travail des grains et farines	3.650	3.384	3.338	3.391	3.176	3.191	3.100	2.947
07	Conservator. et préparation alimentaires	5.657	4.861	4.670	5.147	5.430	5.314	4.763	4.213
08	Boissons et glaces alimentaires	3.771	3.245	2.997	2.547	2.558	2.511	2.307	2.162
09	Corps gras alimentaires	16.972	17.446	17.508	18.993	21.750	16.612	18.106	17.682
10	Autres industries alimentaires	15.086	13.120	10.892	9.705	7.957	7.984	7.140	6.840
11	Textiles et habillement	11.315	13.915	13.311	12.824	13.147	13.012	12.073	11.648
12	Cuir et articles chaussants	948	877	972	963	973	615	641	603
13	Bois	7.565	6.364	6.996	6.685	7.380	7.103	6.815	6.262
14	Produits dérivés du pétrole	922	912	917	966	1.008	1.054	1.045	1.044
15	Industries chimiques	3.772	3.524	3.620	3.315	3.362	3.331	3.282	2.983
16	Industries du caoutchouc	8.486	8.355	9.213	9.893	10.642	11.205	11.776	12.007
17	Matériaux de construction	898	791	829	629	562	626	596	537
18	Première transformation des métaux	-	-	-	-	-	-	-	-
19	Matériel de transport	1.887	2.405	2.361	1.965	1.890	1.837	1.674	1.474
20	Industries mécaniques et électriques	5.563	4.926	4.774	4.296	4.145	4.144	3.771	3.571
21	Industries diverses	2.011	2.051	2.174	2.098	2.293	2.333	2.296	2.396
22	Energie électrique gaz-eau	5.001	5.101	5.249	5.439	5.561	5.804	5.739	5.818
	TOTAL	94.288	91.958	90.551	89.520	92.556	87.074	85.451	82.449

**EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE DEMI-PRODUITS ET MATIERES PREMIERES  
POUR L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE**

Milliards F CFA

N°	BRANCHE INDUSTRIELLE	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988 estim.
05	Extraction minerais et minéraux	-	-	-	-	-	-	-	-
06	Travail des grains et farines	9	10	12	13	14	14	11	8
07	Conservation et préparation alimentaires	9	11	15	15	17	14	17	23
08	Bolssons et glaces alimentaires	4	3	4	4	5	5	4	4
09	Corps gras alimentaires	2	2	2	3	2	2	2	2
10	Autres industries alimentaires	13	16	17	11	17	19	9	17
11	Textiles et habillement	9	17	15	6	16	17	13	9
12	Cuir et articles chaussants	1	1	2	2	3	2	1	1
13	Bois	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Produits dérivés du pétrole	129	125	135	148	143	96	68	88
15	Industries chimiques	12	17	20	21	29	26	23	18
16	Industries du caoutchouc	-	-	-	-	-	-	-	-
17	Matériaux de construction	11	12	12	9	9	7	7	8
18	Première transformation des métaux	-	-	-	-	-	-	-	-
19	Matériel de transport	5	8	6	6	7	8	6	4
20	Industries mécaniques et électriques	19	20	21	18	19	27	23	16
21	Industries diverses	7	7	9	11	12	12	13	11
22	Energie électrique gaz-eau	1	1	2	3	1	1	1	1
	<b>TOTAL</b>	<b>231</b>	<b>250</b>	<b>272</b>	<b>270</b>	<b>294</b>	<b>250</b>	<b>198</b>	<b>210</b>

## EVOLUTION DES EXPORTATIONS MANUFACTURIERES

N°	BRANCHE INDUSTRIELLE	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988 estim.
05	Extraction minerais et minéraux	-	-	29	30	32	15	9	-
06	Travail des grains et farines	2	2	3	3	4	3	1	2
07	Conservation et préparation alimentaires	69	75	80	117	130	114	104	96
08	Boissons et glaces alimentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
09	Corps gras alimentaires	5	8	3	42	44	33	25	16
10	Autres industries alimentaires	5	10	19	7	7	5	3	6
11	Textiles et habillement	34	33	51	58	48	52	43	62
12	Cuir et articles chaussants	1	1	1	1	3	2	1	1
13	Bois	24	17	24	28	29	26	31	24
14	Produits dérivés du pétrole	46	53	41	67	126	4	5	3
15	Industries chimiques	5	6	10	14	16	20	17	12
16	Industries du caoutchouc	6	5	7	10	9	8	8	10
17	Matériaux de construction	2	3	3	2	4	5	4	4
18	Première transformation des métaux	-	-	-	-	-	-	-	-
19	Matériel de transport	4	5	6	4	5	6	3	4
20	Industries mécaniques et électriques	7	5	5	6	5	6	8	9
21	Industries diverses	1	1	1	2	2	3	3	3
22	Energie électrique gaz-eau	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	221	224	283	394	464	302	265	252

Milliards F CFA

N°	BRANCHE INDUSTRIELLE	comptes 1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988 estim.
05	Extraction minerais et minéraux	76	110	94	39	7	6	1	-
06	Travail des grains et farines	39	2	3	2	3	4	5	1
07	Conservation et préparation alimentaires	23	2	2	3	4	4	4	5
08	Boissons et glaces alimentaires	26	3	1	-	1	3	3	2
09	Corps gras alimentaires	99	5	5	6	8	10	5	10
10	Autres industries alimentaires	250	6	6	12	6	5	5	3
11	Textiles et habillement	60	6	7	5	7	18	12	13
12	Cuir et articles chaussants	4	1	1	2	1	2	2	1
13	Bois	23	1	3	3	4	4	5	2
14	Produits dérivés du pétrole	163	36	13	3	1	2	2	3
15	Industries chimiques	26	3	2	4	3	5	5	3
16	Industries du caoutchouc	43	6	6	10	9	8	2	2
17	Matériaux de construction	9	-	-	-	1	-	-	-
18	Première transformation des métaux	-	-	-	-	-	-	-	-
19	Matériel de transport	7	1	1	1	1	1	1	-
20	Industries mécaniques et électriques	24	2	2	2	2	2	2	2
21	Industries diverses	8	1	2	3	2	3	5	3
22	Energie électrique gaz-eau	319	25	40	49	38	46	31	21
	TOTAL	1.199	210	188	144	98	123	90	71